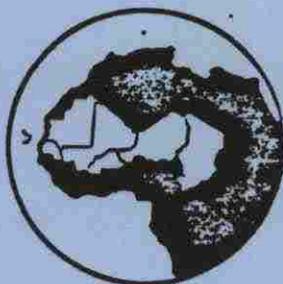


4370

OCDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE  
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

# CLUB DU SAHEL

SAHEL CR(83)40  
Décembre 1983  
Or.: Français

PROJET DE COMPTE RENDU

CINQUIÈME  
CONFÉRENCE DU  
CLUB DU SAHEL

Bruxelles, 26-27-28 octobre 1983

A l'invitation de la Commission des Communautés Européennes, la cinquième Conférence du Club du Sahel a été tenue du 26 au 28 octobre 1983, au siège de la Commission à Bruxelles.

## I - SEANCE INAUGURALE

La séance inaugurale est ouverte le 26 octobre à 10 heures sous la présidence de son Excellence Monsieur Aristides Maria Pereira, Président de la République du Cap Vert et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS et de Monsieur Edgard Pisani, Commissaire au Développement de la CCE.

Les discours inauguraux faits par le Président Pereira, Monsieur Edgard Pisani et Monsieur Paul Lemerle, Secrétaire Général Adjoint de l'OCDE, sont présentés en annexes 2, 3 et 4 au présent compte rendu.

Le Président Pereira et Monsieur Lemerle remercient chaleureusement Monsieur Pisani pour son hospitalité et tous les participants tiennent à s'associer à l'expression de leur reconnaissance.

## II - TRAVAUX DE LA CONFERENCE

Les travaux de la Conférence débutent à 11 heures sous la co-présidence de Monsieur N'Fagnanama Koné, Ministre de l'Agriculture du Mali et Monsieur Michel Hauswirth, Directeur Général Adjoint du Développement de la CCE nommés à cette fonction par l'Assemblée.

### Approbation de l'Ordre du Jour

L'Ordre du Jour est approuvé avec des amendements mineurs.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION GENERALE

M. Jacques Giri, Consultant du Club du Sahel, résume le document SAHEL D(85)224, préparé par les Secrétariats du CILSS et du Club. Ce résumé comporte les points suivants :

- malgré les lacunes dans les connaissances, qui ne permettent pas de faire un bilan rigoureux de la situation dans le Sahel, il semble que l'autosuffisance alimentaire régionale a plutôt diminué et que la sécurité alimentaire est de plus en plus précaire ;

- les conditions de la production agricole et alimentaire se dégradent : sols détériorés, surpâturages, déforestation, désertisation. Le Sahel consomme son capital foncier et forestier ;

- les productions agricoles d'exportation plafonnent ou régressent ;

- le développement industriel est très lent ;

- la croissance économique, dans son ensemble, est lent sinon nul ;

- les termes de l'échange se dégradent ; les importations d'énergie et de produits alimentaires augmentent ;

- l'endettement est à la limite du supportable et a même dépassé cette limite dans certains Etats.

On discerne, néanmoins, des aspects positifs dans l'examen de la situation du Sahel :

- l'aide des agences de coopération a été accrue ;

- elle s'est mieux adaptée à la réalité des problèmes encore qu'il reste des efforts importants à faire dans ce but ;

- la compréhension des problèmes du Sahel s'est beaucoup améliorée ;

- les pays sahéliens ont commencé à modifier leur politique économique dans le bon sens ;

- des succès ponctuels ont été obtenus dans différents secteurs ;

- les masses paysannes prennent davantage d'initiatives pour assurer leur développement.

Les grandes tendances dans le Sahel n'ont malheureusement pas encore été renversées. Pour obtenir un tel renversement, il faut agir plus près du terrain et agir mieux. Il faut passer de succès ponctuels à des succès généralisés. Comment ? :

- en continuant l'action du CILSS et du Club du Sahel mais en l'insérant davantage dans un cadre plus global et plus prospectif ; en discernant avec plus de prévoyance les problèmes qui se poseront demain ;

- en abordant les problèmes du Sahel d'une façon beaucoup plus systémique ; en faisant évoluer tout le système productif du Sahel afin de tirer parti des ressources dont il dispose avec la pleine participation des populations sahéliennes ;

- en améliorant la concertation entre les agences de coopération et les gouvernements sahéliens et en organisant, dans différents secteurs-clés pour le développement du Sahel, et dans chaque pays, des "rendez-vous de progrès" à intervalles réguliers.

#### 1. La qualité du bilan

Les Ministres du Développement Rural des pays Membres du CILSS et les représentants des agences de coopération estiment que le bilan présente une très bonne analyse de la situation et des problèmes qui se posent dans le Sahel ; ils félicitent les Secrétariats du CILSS et du Club de leur travail.

Certains représentants des agences de coopération font différentes suggestions pour améliorer le bilan :

- le document n'a pas mis l'accent suffisamment sur la participation de la base, c'est-à-dire du paysannat, pour obtenir de meilleurs résultats. Il n'a pas mis en lumière l'importance d'une meilleure organisation paysanne ; il n'a pas insisté sur les changements à opérer dans les attitudes et les méthodes de l'administration en vue de la transformer en organe de service pour les paysans. Aucune mention n'a été faite d'un transfert de pouvoir de décision vers les masses rurales afin de gagner leur collaboration ;

- les questions relatives à l'éducation, à la formation, à l'instruction des hommes et des femmes ont été relativement négligées. Les bilans futurs devront corriger cette lacune. Rien de solide ne peut être fait sans l'éducation et la formation qui doivent faire l'objet d'une politique d'ensemble. Le document ne fait pas mention du rôle que peuvent jouer les femmes dans le développement ;

les problèmes d'emploi n'ont pas été analysés avec la rigueur nécessaire. Ils sont pourtant d'une importance cruciale si l'on veut que les populations urbaines et rurales acquièrent progressivement le pouvoir d'achat qui permettra d'élargir la base du développement économique d'ensemble.

Les représentants des Etats sahéliens font également des remarques sur le bilan :

- certes le bilan exprime la réalité actuelle des pays sahéliens mais ces pays ne peuvent être tenus pour responsables, unilatéralement, des écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus et des erreurs commises dans les orientations et les méthodes du développement. Les conseillers étrangers dans les administrations sahéliennes ont été souvent à l'origine des initiatives qui ont été prises ; les procédures de l'aide extérieure sont d'une telle complexité qu'elles peuvent difficilement être maîtrisées et elles sont parfois à l'origine d'une mauvaise adaptation de l'aide aux réalités du terrain ; les échecs rencontrés dans les programmes et les projets sont imputables, dans certains cas à une mauvaise politique économique nationale mais ils sont également parfois la conséquence de facteurs extérieurs qui lui échappent totalement. Quoi qu'il en soit, les résultats positifs sont nombreux et n'auraient pu être obtenus sans une aide massive ;

- les réactions négatives des donateurs ne tiennent pas suffisamment compte du "temps de réponse" de la politique économique. Par exemple, les résultats de la lutte contre la désertification ou de la défense et restauration des sols ne pourront être constatés avant 10 à 20 ans ;

- le document sous-estime certains résultats positifs constatés ces dernières années : la prise de conscience collective des besoins d'une aide à très long terme dans les pays du Sahel et les avantages d'une approche régionale, celle du CILSS, qui a permis une évolution dans la conception du développement sahélien ;

- on doit également s'interroger sur le montant des engagements d'aide extérieure cités dans le document. Quelle part de ces engagements s'applique réellement à des opérations de développement ?

- le problème de l'expertise extérieure n'est pas bien analysé ; cette expertise est parfois coûteuse et inefficace ; elle a joué un rôle dans l'échec de certains projets.

## 2. Quelles sont les causes de l'écart entre les moyens engagés et les résultats obtenus ?

La Conférence pousse encore plus loin l'analyse des causes de l'écart entre les objectifs visés et les résultats obtenus.

Est-il exact, comme le suggère le bilan, que les agences de coopération n'ont pas respecté les priorités auxquelles elles avaient souscrit, d'un commun accord, au moment de la création du Club du Sahel, en particulier la priorité de l'autosuffisance alimentaire ?

Est-il exact également, que les Etats sahéliens n'ont que partiellement mis en oeuvre les réformes de politique économique (réformes relatives aux prix, à la commercialisation des céréales, aux subventions et aux livraisons d'intrants etc...) qui pourraient avoir, à elles seules, autant d'importance pour le développement agricole et alimentaire que les investissements nationaux et étrangers ?

Ne peut-on s'accorder avec les Etats sahéliens pour convenir que les procédures et les règlements internes des agences d'aide sont trop souvent mal adaptés aux besoins des pays bénéficiaires ?

Ne doit-on pas constater que les agences de coopération n'ont pas su se soumettre aux procédures de consultation et de concertation qui auraient permis d'organiser une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence entre leurs différentes actions ?

Et si toutes ces questions, comme les faits semblent le prouver, trouvent des réponses positives, que peut-on faire, à l'avenir, pour corriger les erreurs du passé ? Que peut-on faire pour valoriser les résultats de l'aide sans lesquels les opinions publiques, dans les pays sahéliens et les pays donateurs, et les parlements dans les pays de l'OCDE risquent de se décourager.

### 3. Comment obtenir de meilleurs résultats

#### (a) Une meilleure cohérence entre la stratégie régionale de lutte contre la sécheresse et de développement dans le Sahel et les programmes/projets de développement

Pour obtenir de meilleurs résultats, de nombreux participants proposent qu'on instaure une cohérence beaucoup plus forte entre la stratégie régionale de lutte contre la sécheresse et de développement du CILSS, les priorités des pays concernés et les programmes/projets financés par l'aide extérieure.

Deux suggestions pratiques ressortent de l'échange de vues.

Une première suggestion concerne l'utilisation d'une stratégie alimentaire nationale comme cadre de cohérence. Une telle stratégie offre une alternative aux méthodes de planification traditionnelle ; elle précise clairement un objectif à atteindre autour duquel toutes les actions doivent être ordonnées. Elle organise la convergence des aspects politiques,

techniques, économiques, financiers et sociaux, celle de la formation et de la recherche ; elle permet de passer les projets d'infrastructure au crible des buts qu'elle vise, et elle favorise le "pacte de cohérence" entre donateurs et pays hôte, idée introduite par le délégué de l'Italie lors de la Conférence. De l'avis général, malgré les difficultés de cette entreprise, il faut favoriser l'établissement et la mise en oeuvre des stratégies alimentaires dans les pays du Sahel.

Une deuxième suggestion, mise en pratique par l'ACDI, après un bilan critique de l'aide canadienne au Sahel depuis dix ans, consiste à limiter et à simplifier les domaines d'intervention de l'aide et à les insérer, en concertation avec chacun des pays sahéliens, dans une stratégie matricielle avec l'objectif de rétablir l'équilibre socio-écologique. Le Canada s'est déjà entendu sur une telle méthode avec deux Etats Membres du CILSS. Il est disposé à en discuter avec d'autres donateurs en vue d'une collaboration éventuelle.

Les représentants sahéliens conviennent qu'il faut améliorer la cohérence entre la stratégie régionale du CILSS et les programmes de développement, mais plusieurs d'entre eux (Cap Vert, Sénégal) soulignent que la prise de conscience de cette problématique prend du temps. Entre temps, ils recommandent aux agences de coopération de ne pas se substituer aux Etats, même au nom de l'efficacité. Le Ministre de la Mauritanie se demande si l'"approche intégrée" n'est pas parfois source de lenteurs et prétexte à ne rien faire ; à son avis, de nombreuses actions simples peuvent être exécutées sans délais. Le Ministre du Sénégal approuve l'approche globale proposée par la stratégie alimentaire qui correspond à la politique et aux besoins de son pays.

(b) Une meilleure coordination entre les plans et les programmes des Gouvernements sahéliens et les actions engagées par les sources de financement

La Conférence estime que de meilleurs résultats pour le développement sont subordonnés à une coordination plus étroite entre les gouvernements du Sahel et les sources de financement. Plusieurs délégués (Pays-Bas, Allemagne, Banque Mondiale) font cependant observer qu'on parle beaucoup de coordination mais qu'on la pratique peu et que chacun, en en parlant, pense à des choses différentes. En raison de la complexité du sujet, ils croient qu'une approche assez modeste serait souhaitable.

Le délégué des Etats-Unis propose que chacun des gouvernements sahéliens prenne l'initiative de réunir les sources de financement pour une discussion collective autour de l'ensemble de son programme de développement et, le cas échéant, autour de programmes sectoriels au moins une fois par an, si possible plus fréquemment.

Les délégués de la France, des Pays-Bas et de la Suisse sont favorables aux réunions de concertation centrées sur les secteurs-clés dans les pays du Sahel ; de telles réunions devraient être aussi concrètes et proches du terrain que possible, et englober également des groupements de base représentatifs de la population.

Pour la Banque Mondiale, des mesures simples et pratiques pourraient être prises immédiatement et faire avancer la coordination : l'harmonisation de certaines procédures de financement de l'aide par exemple, à l'image de ce qu'ont fait les institutions de financement arabes ; l'inventaire des interventions de coopération technique dans le Sahel afin de savoir qui fait quoi, où il existe des lacunes et des doubles emplois ; le calcul des dépenses récurrentes engendrées par chacun des projets financés dans le Sahel afin de pouvoir additionner ces dépenses et de savoir où l'on va.

Les délégués signalent qu'il existe déjà des actions de coordination. Personne ne conteste le rôle de la Banque Mondiale et du FMI dans le domaine macro-économique, mais il est demandé si le Club et le CILSS pourraient mieux utiliser les données macro-économiques produites par la BIRD et le FMI en vue d'une approche globale, prospective et systémique dans laquelle les gouvernements sahéliens et les agences de coopération pourraient inscrire leurs actions.

En ce qui concerne la coopération régionale, on cite le SADCC (Southern Africa Development Coordinating Committee) et l'on s'interroge pour savoir si ce modèle pourrait être appliqué entre pays du CILSS.

Pour le délégué de l'Allemagne, les nombreuses réunions de coordination se heurtent toujours aux mêmes obstacles : les différents donateurs ont déjà contracté des engagements et n'ont plus de marge de manoeuvre ; on coordonne a posteriori mais jamais a priori. Autre difficulté : qui doit être le leader de la coordination et comment peut-on l'organiser efficacement ? A l'heure actuelle, il y a trop de joueurs, trop de rencontres. Ni les Sahéliens, ni les donateurs ne sont en mesure de faire face aux activités de coordination.

Le Ministre du Cap Vert estime que les agences de coopération devraient mieux s'organiser entre elles pour coordonner leurs actions, leurs démarches (par exemple, pour la stratégie alimentaire) et leurs procédures. Il pense que l'objectif principal des rencontres de coordination doit être d'informer les donateurs sur les plans et les programmes des Etats afin de recueillir leurs commentaires.

Pour le Ministre du Sénégal, il est important qu'après avoir défini de part et d'autre les méthodes et les moyens d'approche, on organise des rendez-vous de progrès qui permettront de situer les responsabilités et d'expliquer les écarts entre les objectifs et les résultats.

Le Ministre de la Haute Volta insiste sur le fait qu'il appartient aux États sahéliens de coordonner eux-mêmes les aides extérieures.

(c) Quelques problèmes difficiles à résoudre

Certains problèmes sahéliens particulièrement difficiles expliquent les divergences entre objectifs visés et résultats. Il ne faut pas les négliger parce qu'ils sont difficiles, au contraire :

- les problèmes démographiques sont cruciaux. Pourtant ils sont rarement évoqués. Ils ont des incidences considérables, en particulier sur la croissance des villes, la mise en culture de terres marginales, la désertification et la déforestation et il faudra s'y attaquer dans l'avenir ;

- les techniques à utiliser pour améliorer la productivité des cultures pluviales, soumises à d'énormes variations climatiques sont mal connues ; il faut renforcer les institutions de recherche agricole dans le Sahel.

A ces problèmes s'en ajoutent d'autres, de nature politico-économique, qu'il convient de comprendre et de résoudre ;

- comment mettre en place des systèmes plus performants pour la livraison d'intrants aux agriculteurs ?

- comment mieux utiliser les systèmes du commerce privé dans l'achat et la vente de céréales, l'achat et la vente d'intrants agricoles ?

- comment alléger les coûts des institutions publiques et para-publiques qui pèsent d'un poids très lourd sur le budget de l'Etat et l'économie dans son ensemble ?

Les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel sont invités à étudier ces questions et à leur donner le poids qu'il convient dans leurs analyses.

(d) Le rôle de l'aide extérieure et la notion de relations contractuelles

La Conférence convient, qu'en raison de la situation difficile des pays sahéliens, l'aide extérieure devra continuer à jouer, à court, moyen et long terme, un rôle important dans le développement du Sahel et plusieurs délégués (France, Pays-Bas, Suisse, Italie, Danemark, Canada) déclarent qu'ils entendent poursuivre leur programme d'aide avec les pays du CILSS dans l'avenir.

La Conférence s'accorde sur le fait que l'aide ne peut, à elle seule, entraîner le développement des pays du Sahel. Le Ministre de la Haute Volta considère même qu'elle ne doit jouer qu'un rôle d'appoint, l'essentiel des efforts étant accomplis par les Sahéliens eux-mêmes.

On évoque, à plusieurs reprises, la notion de "contrat social" et de "relations contractuelles". Pour certains délégués, ces notions sont trop vagues pour être opérationnelles à l'échelon des programmes et des projets. Pour d'autres, elles ont l'avantage de faire ressortir l'intention des deux parties de participer ensemble dans un programme à long terme sans connaître, cependant, le contenu précis de ce programme.

Pour d'autres, encore, la notion de contrat, comme l'explique le document SAHEL D(83)224, permet de prendre conscience des engagements respectifs à prendre par les Sahéliens, d'une part, et les agences de coopération de l'autre, en vue de redresser les déséquilibres fondamentaux du développement dans le Sahel. Un délégué propose que les engagements contractuels des deux parties en présence s'appliquent le plus tôt possible à des cas concrets, par exemple au développement d'une région, d'une province ou d'un secteur.

#### 4. La dimension macro-économique du développement

Le représentant du Fonds Monétaire International attire l'attention de la Conférence sur les aspects macro-économiques du développement dans le Sahel et il présente un document analytique très complet sur ce sujet.

Il évoque les principaux facteurs qui sont à l'origine des graves déséquilibres financiers, intérieurs et extérieurs, qu'ont accusé les pays du Sahel au cours des années 1970 et il décrit brièvement l'assistance financière au cours de cette période. Il met également l'accent sur les efforts que devront faire les pays du Sahel au cours des prochaines années s'ils veulent atteindre un taux de croissance économique soutenable dans un climat de stabilité financière :

- encourager le développement de l'agriculture grâce à l'accroissement des revenus du paysannat ;
- faire des économies budgétaires accompagnées de primes à la productivité pour les agents les plus dynamiques de la fonction publique ;
- augmenter l'épargne publique privée grâce à des taux d'intérêt rémunérateurs ;
- réformer les entreprises publiques.

En conclusion, le représentant du FMI souligne le caractère courageux des réformes entreprises par la plupart des Etats sahéliens.

Le Président résume le débat sur le premier point de l'ordre du jour : il constate l'unanimité de la Conférence sur la qualité des travaux accomplis par les Secrétariats du CILSS et du Club. Il fait ressortir la prise de conscience des deux groupes de partenaires à propos des problèmes qui se posent dans le Sahel et leur consensus sur la nécessité de les aborder ensemble, en concertation. Il lui semble que la discussion a permis d'aboutir à un consensus sur la responsabilité des Etats sahéliens concernant leur avenir, dans le cadre d'une solidarité avec les agences de coopération. Il pense que les "rendez-vous de progrès" proposés par les Secrétariats pour faire des bilans périodiques dans chaque Etat pourraient être utiles, mais la réunion aura l'occasion de revenir sur cette proposition sous un autre point de l'ordre du jour.

La dimension macro-économique du développement

Le représentant du Fonds Monétaire International attire l'attention de la Conférence sur les aspects macro-économiques du développement dans le Sahel et il présente un document analytique très complet sur ce sujet.

Il évoque les principaux facteurs qui sont à l'origine des graves déséquilibres financiers, intérieurs et extérieurs qui ont secoué les pays du Sahel au cours des années 1970 et il décrit brièvement l'évolution financière au cours de cette période. Il est également l'accent sur les efforts que devront faire les pays du Sahel au cours des prochaines années s'ils veulent atteindre un taux de croissance économique soutenable dans un climat de stabilité financière :

- encourager le développement de l'agriculture grâce à l'accroissement des revenus du paysan ;

- faire des économies budgétaires accompagnées de primes à la productivité pour les agents les plus dynamiques de la fonction publique ;

- augmenter l'épargne publique privée grâce à des taux d'intérêt rémunérateurs ;

- réformer les entreprises publiques.

En conclusion, le représentant du FMI souligne le caractère cohérent des réformes entreprises par la plupart des Etats sahéliens.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN ET PERSPECTIVES DES CULTURES VIVRIERES ET DE L'ELEVAGE

2.1 Bilan et perspectives de la production des cultures pluviales

Dans son exposé introductif, M. Raphaël Rapademnaba, Directeur des Programmes et Projets du CILSS, résume le document SAHEL D(83)221 préparé par les Secrétariats du CILSS et du Club. Ce résumé comporte les points suivants :

- en ce qui concerne les cultures céréalières, la production ne suit pas, ni en quantité, ni en qualité, l'augmentation des besoins ; les villes qui consomment de plus en plus de céréales non produites au Sahel, sont de plus en plus dépendantes de l'extérieur pour leur approvisionnement en céréales ; les technologies de production n'ont pas évolué et la productivité reste à un niveau très bas ; l'accroissement de production est dû aux extensions de cultures qui se réalisent au détriment du capital foncier ;

- pour ce qui est des cultures d'exportation, la production arachidière a connu une très forte régression depuis 1975, tandis que la production cotonnière s'est développée fortement grâce à une véritable mutation technologique.

Quelques points communs qui caractérisent les politiques agricoles pratiquées dans le Sahel, pourraient bien être à l'origine de la situation critique des cultures pluviales :

- ces politiques sont essentiellement orientées du haut vers le bas ; les producteurs ruraux ne participent pas à la conception, la gestion, l'évolution des opérations de développement ; le mouvement coopératif a été souvent une action voulue et conçue par l'administration ;

- ces politiques ont été peu orientées vers le développement des cultures céréalières traditionnelles ; la recherche agronomique a pris un retard énorme dans le domaine des cultures céréalières traditionnelles ;

- ces politiques reposent sur la mise en oeuvre de projets juxtaposés plutôt que sur la mise en pratique de politiques cohérentes en amont et en aval de la production ; notamment les politiques de prix et de commercialisation n'ont pu assurer aux producteurs des débouchés sûrs ; la protection du marché intérieur vis-à-vis des céréales importées est absente ; les offices céréalières ne disposent pas des moyens nécessaires pour la régulation du marché intérieur.

Si l'on prolonge vers l'avenir les tendances actuelles, on aboutit à une catastrophe : en l'an 2000, les importations céréalières auront quadruplé et le capital foncier sera très largement dégradé. Pour renverser ces tendances, il faut définir une nouvelle approche du développement des cultures pluviales.

## 2.2 Evolution de la politique céréalière (exposé introductif)

MM. Michel Cassé et Lawrence Dash, membres du comité restreint CILSS/Club sur l'économie de la production vivrière, introduisent le point 2.2. de l'ordre du jour, en faisant référence au document SAHEL D(83)227 préparé par les Secrétariats du CILSS et du Club.

2.2.1 L'introduction de M. Cassé comporte les points suivants :

- les recommandations faites par le colloque de Nouakchott en 1979 et adoptées par le Conseil des Ministres du CILSS en 1980, constituent toujours les bases fondamentales pour la mise en place de véritables politiques vivrières cohérentes ;

- le comité restreint, groupe informel composé d'experts qui y participent à titre personnel, permet des discussions franches et libres en vue d'affiner les mesures à préconiser aux Etats sahéliens et aux donateurs ; le comité s'est surtout consacré ces dernières années aux problèmes de l'aide alimentaire, des prix, de la commercialisation et du stockage.

De nouveaux sujets tout aussi importants restent à approfondir, par exemple :

- améliorer le recueil des données statistiques indispensables à la prévision et à l'évaluation des récoltes ;

- définir les composantes multiples des plans d'urgence à mettre en place en cas de catastrophes naturelles ;

- examiner le moyen d'évaluer l'intérêt des projets agricoles en y introduisant la prise en compte du maintien de la fertilité du sol et de la pénibilité du travail des paysans ;

- améliorer l'intégration des filières des produits vivriers locaux en portant spécialement l'attention sur la transformation et le conditionnement en vue de permettre leur adoption sur les marchés urbains ;

- définir les méthodes et les moyens d'une responsabilisation paysanne accrue dans la conception et l'exécution des stratégies alimentaires.

D'ailleurs, la réflexion peut d'ores et déjà être assortie de propositions concrètes et réalistes ; il est possible de proposer des projets de type nouveau, assortis de la prise des décisions nécessaires à leur réussite. A cet égard, les réunions auxquelles plusieurs pays sahéliens ont invité les agences de coopération pour discuter de nouvelles politiques vivrières donnent une excellente opportunité

d'aider les Etats à finaliser des programmes s'attaquant aux véritables contraintes désormais bien identifiés.

2.2.2 L'introduction de M. Dash comporte les points suivants :

- l'insuffisance des progrès de l'autosuffisance alimentaire dans le Sahel est due, entre autres, à la tendance de substituer l'aide alimentaire à la production locale, aux faibles incitations données aux paysans et à l'absence de solutions techniques sûres pour l'agriculture pluviale ;

- il faut identifier les meilleures possibilités d'investissement et les meilleures actions de développement dans le domaine des cultures pluviales à travers un réexamen des politiques alimentaires appliquées par les Etats sahéliens et les donateurs, une compilation et une évaluation des multiples projets agricoles réalisés ou en cours en vue d'en tirer des leçons positives et négatives, et un effort accru de recherche collectif dans le domaine des cultures pluviales dès que l'on disposera du programme à élaborer par le CILSS et le Club sur la base de l'inventaire effectué par l'Institut du Sahel et la CDA ;

- il faut que tous les partenaires travaillent ensemble à identifier les besoins en importations alimentaires, à programmer l'aide alimentaire, à utiliser les fonds de contrepartie en faveur de la production alimentaire et à examiner les politiques de production alimentaire.

M. Dash résume le document SAHEL D(83)233 concernant un modèle de simulation simple pour analyser l'ampleur des futurs déficits céréaliers et étudier l'impact des différentes stratégies sur la réduction de ces déficits dans le Sahel, modèle élaboré par l'USAID en coopération avec le Secrétariat du Club. Ce modèle montre qu'une stratégie axée sur l'autosuffisance régionale et sur les échanges commerciaux présente un double avantage par rapport aux stratégies axées sur l'autosuffisance alimentaire à l'échelon national :

- elle permet d'utiliser le potentiel d'irrigation de l'ensemble de la région plus efficacement ;

- elle permet de fixer des objectifs de production nationale plus réalistes et d'orienter vers des activités peut-être plus productives les ressources de développement dans les pays où l'agriculture irriguée ne peut être développée qu'à un coût extrêmement élevé, voire prohibitif.

En outre, cette stratégie régionale permet de réaliser une économie proche de 5 milliards de dollars. Le modèle de simulation pourrait orienter les efforts des experts sahéliens et internationaux visant à l'élaboration d'une stratégie d'autosuffisance alimentaire réaliste en tenant

compte des coûts financiers et des mesures de politique économique nécessaires pour atteindre les buts de la stratégie.

### 2.3 Perspectives pour la politique de l'élevage

Le Dr. Barry, Chef de l'Unité de l'élevage du CILSS, introduit ce point de l'ordre du jour. Son exposé comporte les points suivants :

- la situation actuelle de l'élevage dans le Sahel est mal connue en raison de la qualité médiocre des données existantes ;

- au cours des années 70, la reconstitution des troupeaux des petits ruminants s'est faite, mais celle des troupeaux bovins se fait lentement et n'a pas encore atteint l'effectif d'avant la sécheresse ; la situation des ressources en pâturages est variable suivant les zones écologiques et l'exploitation par l'homme et l'animal ; les parcours sont instables et encombrés en zone sahélienne d'où l'accélération de la destruction du couvert végétal ; la seule source alimentaire du bétail reste le pâturage naturel, situation difficile à changer en raison de la propriété communale des pâturages ; la situation sanitaire du bétail inspire des inquiétudes (recrudescence de la peste bovine, péripneumonie, parasitoses trypanosomoses, etc.) ;

- la production de viande et de lait ne suit pas la demande ; les difficultés de la commercialisation vont croissant et aucune amélioration notable n'interviendra dans l'intensification de l'élevage sans un prix rémunérateur pour l'éleveur ; les actions en matière d'hydraulique pastorale n'apparaissent pas clairement et restent confondues avec celles de l'hydraulique villageoise ; l'association agriculture-élevage progresse insuffisamment dans la zone soudano-sahélienne ; la recherche et la formation ne reçoivent qu'une faible priorité dans les plans de développement de l'élevage.

Néanmoins l'élevage continue à jouer un rôle important dans le Sahel sur le plan économique et social. En vue d'aider les Etats sahéliens à l'élaboration d'un programme dont les orientations soient cohérentes avec celles des autres secteurs et les caractéristiques des différentes zones écologiques, le CILSS fait actuellement les bilans-programmes sur le développement dans chacun des pays membres. A l'avenir, les Secrétariats du CILSS et du Club proposent de réunir à nouveau le Groupe informel des experts dans le domaine de l'élevage pour piloter les travaux des deux Secrétariats.

#### 2.4 Discussion

Le Directeur Général du Centre Régional Agrhymet fait le point des activités du centre en résumant le document soumis à la Conférence "Compléments sur les activités opérationnelles Agrhymet". Il précise qu'il faut renforcer les moyens humains, matériels et financiers pour que l'exploitation rationnelle du système agrométéorologique et hydrologique installé lors de la première phase du programme régional, soit assurée dans sa phase opérationnelle 1983-86.

Le Directeur Général de l'Institut du Sahel informe la Conférence sur l'inventaire et sur l'évaluation de la recherche agricole au Sahel entrepris par l'INSAH conjointement avec l'USAID, qui agit dans le cadre de ses responsabilités en tant que membre de la CDA (Coopération pour le Développement en Afrique). Cet inventaire et cette évaluation serviront de base à l'établissement d'un plan à long terme dans le domaine de la recherche agricole au Sahel. Le Directeur Général remet une note écrite dans laquelle il décrit brièvement plusieurs activités de l'INSAH. Il insiste sur le besoin de promouvoir la recherche agricole et sa coordination dans les pays du Sahel et particulièrement dans le domaine des cultures pluviales et des systèmes de production.

Lors de la discussion, il apparaît que l'amélioration des cultures pluviales est une préoccupation plus ancrée dans l'esprit des agences de coopération que dans celle des pays du Sahel. Les représentants de ces pays sont plus attachés à la mise en valeur des cultures irriguées dont ils attendent la croissance de la sécurité alimentaire. Un Ministre du Sahel fait observer que l'intérêt des agences de coopération pour les cultures pluviales ne s'est pas traduit, jusqu'à présent dans la réalité, c'est-à-dire, en projets sur le terrain.

La discussion sur la recherche d'une meilleure politique céréalière suscite un certain nombre de propositions :

- le représentant de la CEAO propose d'accroître la complémentarité des économies entre les pays sahéliens et les pays côtiers et, pour la promouvoir, d'accroître encore davantage la coopération entre le CILSS et la CEAO. Il est convaincu que les pays sahéliens de l'intérieur ont une vocation alimentaire puissante et qu'ils peuvent être excédentaires ce qui leur ouvre d'intéressantes perspectives d'exportation. Il souligne que malgré les travaux très utiles qui ont été accomplis par le CILSS et le Club, l'agriculture reste en friche dans les pays du Sahel : elle n'est incitée à se développer ni par des mesures techniques, ni par des mesures économiques et commerciales ;

- le délégué de la Suisse pense qu'il est souhaitable de poursuivre l'effort d'évaluation de la politique des Etats sahéliens en tenant compte des intérêts des paysans. Jusqu'à présent, les Etats ont sous-estimé les capacités des agriculteurs et surestimé les capacités des appareils d'Etat comme le montrent, en particulier, les difficultés des Offices Céréaliers. Il estime qu'il est utile de mener à bien les travaux engagés sur le stockage paysan et de construire des plans alimentaires qui tiennent compte du développement de ce type de stocks ;

- le délégué des Pays-Bas souligne l'importance de l'augmentation de la productivité des paysans et le rôle crucial à cet effet des politiques céréalières appliquées par les Etats sahéliens. Il ne croit pas, cependant, qu'il soit possible de transférer sans modifications, aux cultures céréalières pluviales l'expérience acquise dans le domaine des cultures d'exportation. Dans le cas des cultures pluviales, la qualité des sols et l'utilisation des engrais lui paraissent plus importantes que des variétés plus performantes. Il partage l'avis que l'Institut du Sahel devrait jouer un rôle plus actif dans la coordination de la recherche des systèmes de production. M. van Tooren encourage les travaux du Comité restreint et estime qu'un nouveau colloque de Nouakchott serait utile pour apprécier l'exécution des recommandations faites en 1979 ;

- le délégué des Pays-Bas pense aussi qu'il convient de : discuter le rôle de l'Etat dans le commerce des céréales, d'examiner les possibilités du commerce inter-régional, de voir si les conclusions des travaux sur le stockage paysan et le stockage privé sont applicables et de progresser dans la planification d'un système de sécurité alimentaire régional. Faisant référence au document SAHEL D(83)237 "La productivité et l'exploitation des pâturages sahéliens", présenté à la Conférence par les Pays-Bas, le délégué en tire la conclusion qu'il existe peu de possibilités pour améliorer la situation de l'élevage et de l'éleveur sahéliens, situation qui a déjà des aspects très préoccupants ;

- le Ministre de la Mauritanie se demande si les propositions des représentants des agences de coopération sont réalistes. Il lui semble qu'on demande aux Etats et aux paysans de prendre des risques importants : utilisation d'engrais, à coût élevé, protection des cultures, utilisation de semences sélectionnées, équipement, etc. Tous ces conseils lui paraissent incompatibles avec les possibilités des paysans sahéliens et avec les taux de rentabilité exigés par les sources de financement pour le choix des projets.

Plusieurs délégués regrettent qu'une place trop modeste ait été faite jusqu'à présent à l'élevage : lutte contre les épizooties, alimentation du bétail, valorisation d'une ressource qui peut permettre de limiter l'exode rural. Le CILSS et le Club sont incités à consacrer plus de travail à ce secteur. Le Secrétaire Exécutif de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande du Conseil de l'Entente (CEV) passe en revue les activités visant la lutte contre la peste bovine qui devient de plus en plus grave.

Le Président se déclare un peu déçu par le caractère trop académique de la discussion qui ne correspond pas à la vocation "libertaire" du CILSS et du Club du Sahel. Il aurait souhaité que les délégués mettent l'accent sur des mesures simples et pratiques pouvant être prises dans l'immédiat : par exemple la mise en place d'une méthode d'information sur la situation des cultures dans le Sahel ou la vulgarisation, à travers l'Institut du Sahel, de résultats acquis par la recherche. Il invite le CILSS et ses institutions ainsi que le Club du Sahel à se rapprocher le plus possible des problèmes concrets.

Le Président se déclare un peu déçu par le caractère trop académique de la discussion qui ne correspond pas à la vocation "libertaire" du CILSS et du Club du Sahel. Il aurait souhaité que les délégués mettent l'accent sur des mesures simples et pratiques pouvant être prises dans l'immédiat : par exemple la mise en place d'une méthode d'information sur la situation des cultures dans le Sahel ou la vulgarisation, à travers l'Institut du Sahel, de résultats acquis par la recherche. Il invite le CILSS et ses institutions ainsi que le Club du Sahel à se rapprocher le plus possible des problèmes concrets.

Le Président se déclare un peu déçu par le caractère trop académique de la discussion qui ne correspond pas à la vocation "libertaire" du CILSS et du Club du Sahel. Il aurait souhaité que les délégués mettent l'accent sur des mesures simples et pratiques pouvant être prises dans l'immédiat : par exemple la mise en place d'une méthode d'information sur la situation des cultures dans le Sahel ou la vulgarisation, à travers l'Institut du Sahel, de résultats acquis par la recherche. Il invite le CILSS et ses institutions ainsi que le Club du Sahel à se rapprocher le plus possible des problèmes concrets.

Le Président se déclare un peu déçu par le caractère trop académique de la discussion qui ne correspond pas à la vocation "libertaire" du CILSS et du Club du Sahel. Il aurait souhaité que les délégués mettent l'accent sur des mesures simples et pratiques pouvant être prises dans l'immédiat : par exemple la mise en place d'une méthode d'information sur la situation des cultures dans le Sahel ou la vulgarisation, à travers l'Institut du Sahel, de résultats acquis par la recherche. Il invite le CILSS et ses institutions ainsi que le Club du Sahel à se rapprocher le plus possible des problèmes concrets.

Le Président se déclare un peu déçu par le caractère trop académique de la discussion qui ne correspond pas à la vocation "libertaire" du CILSS et du Club du Sahel. Il aurait souhaité que les délégués mettent l'accent sur des mesures simples et pratiques pouvant être prises dans l'immédiat : par exemple la mise en place d'une méthode d'information sur la situation des cultures dans le Sahel ou la vulgarisation, à travers l'Institut du Sahel, de résultats acquis par la recherche. Il invite le CILSS et ses institutions ainsi que le Club du Sahel à se rapprocher le plus possible des problèmes concrets.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : STRATEGIES ALIMENTAIRES

Dans son exposé introductif, M. van Hoek, Directeur des Actions de Développement de la CCE, tire quelques premiers enseignements de l'expérience limitée de la Commission dans les quatre pays pilotes (Mali, Kenya, Rwanda, Zambie) :

- le point de départ doit être arrêté par les instances politiques qui expriment leur volonté de s'engager dans une stratégie/politique alimentaire et de mettre en route un processus destiné à créer les conditions nécessaires au développement du monde paysan ;

- dans le but d'obtenir un consensus entre les responsables du pays hôte et les sources d'aide, un dialogue approfondi doit être entrepris autour de deux séries de questions : la définition des différents facteurs nécessaires pour dynamiser le monde rural, en consultation avec ses acteurs, et la définition des goulots d'étranglement actuels à surmonter pour la mise en oeuvre de la stratégie comme, par exemple, l'organisation du marché et l'approvisionnement des régions rurales en intrants et en biens de consommation. Ce dialogue, qui doit aboutir à un schéma d'actions cohérentes, devrait être, de préférence, poursuivi sur place mais pour cela les aides extérieures devront décentraliser les responsabilités de décision ;

- le rôle des aides extérieures dans la phase d'élaboration de la stratégie doit se limiter à un appui technique étant donné que la définition finale dépend des autorités du pays hôte. Il en est de même pour la deuxième phase où le rôle de l'aide extérieure doit se limiter à un rôle d'accompagnement en utilisant tous les instruments (assistance technique, assistance financière, aide alimentaire, STABEX, etc.) dont elle dispose mais en respectant la responsabilité des autorités nationales pour la mise en oeuvre de la stratégie. Les aides extérieures devraient adapter leurs procédures et leurs instruments et chercher à les intégrer ensemble.

La Commission, souligne M. van Hoek, est prête à agir dans ce contexte avec les Etats qui le veulent, avec les Etats membres de la CEE et avec les autres sources d'aide. Cependant la Commission n'a aucune prétention pour assurer le leadership.

Dans sa brève présentation sur les stratégies alimentaires au Sahel, M. Raphaël Rapademnaba du CILSS déclare que la mise en oeuvre des stratégies préconisées par le CILSS depuis sa création et adoptées par certains Etats, se heurte à de grandes difficultés :

- obstacles institutionnels internes aux Etats liés à une collaboration interministérielle selon des modalités nouvelles et selon des perspectives différentes exigées par une stratégie alimentaire (par exemple, agriculture et élevage, commerce et agriculture, Plan et Développement Rural) ;

- difficultés dues à l'aide dans le cadre des projets élaborés trop souvent avec un seul département ministériel et la notion même de projet qui rend difficile la démarche plus globale exigée par une stratégie alimentaire ;

- manque des données de base nécessaires pour préparer des diagnostics réalistes indispensables pour le pilotage d'une stratégie.

Compte tenu de la complexité réelle que représente la démarche stratégique pour les pays du CILSS, M. Rapadennaba souhaite que les documents de base des stratégies alimentaires soient à la fois plus réalistes, plus harmonisés, plus modestes et dès le départ, c'est-à-dire dès la fixation des objectifs et la préparation des premiers documents, élaborés pour les acteurs mêmes de la réalisation. La prise en charge totale par les principaux agents de décision dès le début du processus apparaît comme une condition sine qua non de garantie d'application. Les bailleurs de fonds ont un rôle d'appui, mais non d'initiative. Ils doivent comprendre qu'un départ modeste mais réaliste est préférable à un projet grandiose mais inapplicable. La stratégie alimentaire est un cheminement lent, patient et persévérant et qui doit être conduit par étapes. C'est dans ce sens que le CILSS, aidé en cela par le Club, considère son rôle. Complémentairement à l'appui au niveau national, le CILSS et le Club sont amenés à renforcer la convergence des stratégies nationales et ils ont entrepris une série d'actions dans ce sens, notamment, dans le domaine des prix, du stockage, de la commercialisation et des statistiques, actions qui devraient permettre un jour d'atteindre la sécurité alimentaire régionale dans les pays du Sahel.

Le Ministre de l'Agriculture du Mali déclare que la lutte contre la pauvreté et la faim doit devenir une composante fondamentale de toute nouvelle stratégie de développement. Il décrit brièvement la stratégie alimentaire du Mali : les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels, les modalités d'application de la stratégie à la filière alimentaire, les principes d'action et les mesures d'application. La stratégie alimentaire du Mali se veut un cadre de travail à long terme dont la mise en oeuvre nécessitera des efforts accrus dans tous les domaines. Pour garantir sa réussite, le Mali compte non seulement sur la mobilisation de toutes ses ressources humaines, matérielles et financières, mais aussi sur l'appui des bailleurs de fonds avec qui le Mali souhaite s'engager dans un contrat social à long terme lui permettant d'être débarrassé du spectre de la faim et de la malnutrition.

Le Ministre de l'Agriculture de la Gambie déclare que son Gouvernement a élaboré une stratégie alimentaire qui fait partie du deuxième Plan National de Développement et qui connaît déjà un début d'application pratique. Les prix au producteur ont été augmentés en 1981/82 et 1982/83, par exemple. Mais la mise en oeuvre de la stratégie dépend aussi de l'aide extérieure et à cette fin M. Sabally tient à discuter avec le Club du Sahel l'idée d'un contrat social à long terme. Il attire l'attention sur le problème de la salinisation des sols irrigués et la nécessité d'un barrage anti-sel dans le cadre de l'OMVG. La sécurité alimentaire ne sera possible que par l'extension des périmètres irrigués (OMVS, OMVG, etc.).

Le Ministre du Développement Rural du Sénégal explique que l'expérience acquise au cours de deux décennies de développement incite le Sénégal à modifier sa politique agricole. Dorénavant, l'accent sera mis sur les cultures vivrières et maraîchères ; les paysans et les pasteurs seront placés au centre du processus du développement. Les moyens de la politique sont l'accroissement des prix au producteur, l'incitation à la consommation des produits locaux, grâce à leur transformation en produits modernes et la diminution de la consommation des produits importés, l'amélioration de la recherche sur les variétés à cycle court et de l'approvisionnement en intrants, la meilleure protection phyto-sanitaire des cultures, la protection des sols, la transformation du crédit agricole, la rationalisation du stockage et des circuits de commercialisation. Il convient de s'attacher également à la solution des problèmes d'élevage : santé animale, alimentation, abreuvement, qui ont été jusqu'à présent relativement négligés. M. Bator Diop souligne que les pays du Sahel prennent des mesures hardies qui comportent des risques politiques importants. Il espère que l'aide de la communauté internationale sera à la mesure des risques encourus.

Le Ministre du Développement Rural de la Haute-Volta déclare que la stratégie alimentaire ne sera qu'un document de plus si les Sahéliens ne participent pas pleinement à son élaboration et à sa mise en oeuvre. Le Conseil National de la Révolution a pour objectif d'organiser le monde rural et d'aider les villageois à prendre les initiatives qu'ils sont seuls en mesure d'assumer. Il veut également freiner la spéculation des commerçants en donnant le rôle qui convient à l'OFNACER et en assistant les paysans à construire des stocks et des magasins peu coûteux qui allègeront les charges récurrentes. La population peut également participer à des petits travaux hydro-agricoles (puits, petites retenues d'eau). Le rôle du gouvernement est de définir la politique d'ensemble qui peut intégrer la stratégie alimentaire et de conduire de grandes réformes, par exemple la réforme agraire demandée par les populations voltaïques. L'irrigation doit être poursuivie en raison de son caractère sécurisant avec l'aide des sources de financement.

Les représentants des agences de coopération considèrent, en général, que la stratégie alimentaire est un facteur de renouvellement pour le développement des pays sahéliens et pour l'aide extérieure. Par son approche systémique, elle permet de traiter des "ensembles" et non comme cela a été trop souvent le cas des "cas particuliers". Elle tient compte des problèmes politiques et sociaux aussi bien que des problèmes économiques. Elle identifie les responsabilités respectives des différents partenaires et offre, comme on l'a dit, la possibilité d'un contrat social entre eux. Elle permet de tirer parti de toutes les formes d'aide, si on les utilise intelligemment et en concertation, et elle encourage la mise au point de nouvelles modalités d'assistance : utilisation positive de l'aide alimentaire (cas du Mali), opérations triangulaires destinées à financer le transfert d'excédents céréaliers d'un pays à l'autre et à encourager, par ce biais, le commerce régional, appui direct aux organisations paysannes etc. On ne doit pas sous-estimer, toutefois, les difficultés de l'approche par la stratégie alimentaire. Les efforts entrepris seront lents à produire des résultats car il s'agit de changer, dans les Etats sahéliens et les agences d'aide, les mentalités et les habitudes qui ont prévalu pendant des décennies. Sans doute faut-il procéder pas à pas, de façon modeste et pratique en tirant parti de toutes les occasions qui se présentent et, à cet égard, un guide pratique pour l'action serait utile pour tous.

Pour le représentant du Conseil Mondial de l'Alimentation, les stratégies alimentaires que les pays sahéliens envisagent ou mettent en place prévoient un ensemble de mesures d'encouragement appropriées. Les domaines d'action prioritaire d'une importance cruciale sont la recherche adaptée orientée vers les cultures vivrières traditionnelles et la vulgarisation adaptée ainsi que la formation et la promotion de la main-d'oeuvre en vue de renforcer la participation des petits exploitants agricoles dont dépend essentiellement l'agriculture africaine. M. Alain Vidal-Naquet se félicite des consultations nationales organisées par certains pays du Sahel, avec l'appui du CILSS et du Club du Sahel, pour que tous les acteurs du développement au niveau gouvernemental, au niveau bilatéral et au niveau multilatéral puissent mieux coordonner leurs efforts.

Le Président de la BADEA insiste sur l'importance d'une stratégie qui ne soit pas "myope" et qui tienne compte des transformations considérables prévisibles, dès aujourd'hui, pour le Sahel de l'an 2000. L'agriculture est certes un secteur prioritaire mais demain environ 50 % de l'ensemble de la population sahélienne, dont le nombre aura presque doublé, habiteront dans les centres urbains. Que feront-ils si l'on ne prévoit pas le développement des équipements structurants et le développement industriel ?

Monsieur Ayari incite le CILSS et le Club à aider les Sahéliens pour préparer une stratégie dont l'agriculture sera un élément primordial mais non le seul et à se prononcer sur les programmes concrets de développement à court, moyen et long terme. Il espère également que les nouveaux accords de Lomé auront une dimension "sahélienne".

Le représentant de la FAO se réjouit de constater dans le document de l'Ordre du jour commenté, que le cadre étroit dans lequel le concept des stratégies alimentaires était jusqu'ici enfermé a été dépassé ; ainsi on parle désormais de stratégies alimentaires et agricoles qui intègrent les composantes cultures vivrières, cultures non alimentaires et de rente, ainsi que les conditions générales du développement, y compris les facteurs exogènes. Pour la FAO, donc, stratégies et sécurité alimentaires doivent nécessairement s'intégrer dans le cadre des plans de développement économique et social des pays. En rappelant l'intérêt que la FAO a toujours porté au CILSS et au Club du Sahel, M. Lignon souhaite que l'esprit qui animait les partenaires à la création du Club, lorsqu'ils ont défini celui-ci comme un "contrat de génération", ne soit pas perdu de vue. Cet esprit implique de la part des donateurs un engagement de financement à long terme, seul capable de mettre les pays du Sahel en position de faire une planification valable de leur développement.

Les Présidents concluent la discussion. Monsieur Hauswirth souligne que la stratégie alimentaire implique un changement fondamental de la conception du développement que seuls les Etats sahéliens sont en mesure de décider. Ce changement met en cause les méthodes de planification traditionnelles. Ces méthodes sont transformées à partir du moment où la stratégie alimentaire en devient l'élément central mais l'agriculture ne constitue pas le seul élément d'une telle stratégie. Bien entendu, la stratégie doit avoir un caractère évolutif et tenir compte des changements démographiques, économiques, politiques et sociaux.

Le Ministre du Développement Rural du Mali rappelle que la stratégie alimentaire est le cadre choisi du contrat social dont le Club du Sahel est une incarnation. Il propose que des rendez-vous de progrès et d'évaluation soient organisés périodiquement dans les Etats afin de mesurer les progrès accomplis et les progrès à faire.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN ET PERSPECTIVES DE  
L'ÉCOLOGIE - FORETS

Le Dr. Moulaye DIALLO (Secrétariat du CILSS) et M. Fell (Secrétariat du Club du Sahel) introduisent ce point de l'ordre du jour.

Après avoir fait une brève analyse des conclusions tirées des bilans-programmes "écologie-forêts", le Dr. Diallo et M. Fell proposent de :

- continuer l'effort de plantations dans les zones les plus favorisées par la pluviométrie ;
- diversifier les espèces introduites dans ces plantations ;
- mieux gérer la forêt naturelle ;
- concevoir des plans plus cohérents pour les aménagements agro-forestiers et agro-sylvo-pastoraux ;
- réformer les politiques forestières traditionnelles et encourager la participation et l'initiative des populations.

Les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel doivent faire un effort particulier pour comprendre comment lever les contraintes qui s'opposent au développement forestier, améliorer la formation et lever les contraintes posées par le régime foncier. Les réunions nationales sur l'écologie-forêts peuvent permettre d'avancer dans l'allègement de ces contraintes.

La Conférence fait un certain nombre de propositions visant l'action future en matière de reforestation :

- en général, elle souscrit aux orientations proposées dans les documents du Dr. Diallo et de M. Fell ;
- il est conseillé de renforcer les liens entre la reforestation et les stratégies alimentaires ;
- un participant suggère de concentrer les actions, dans chaque pays, sur les zones les plus arrosées et de sauver en priorité ce qui peut l'être ; plusieurs délégués suggèrent également de modifier le rôle des services des eaux et forêts en leur donnant une fonction d'appui au paysan, plutôt que d'action directe et de minimiser les rapports conflictuels entre services et producteurs ;

- plusieurs remarques sont faites au sujet de la participation des paysans au réboisement sans laquelle aucune action durable et aucune action d'envergure n'est possible. Comment peut-on associer les paysans ? Peut-être en rémunérant leurs efforts, peut-être par d'autres moyens : l'augmentation du prix du bois pourrait être un facteur de valorisation de l'économie forestière.

Après avoir fait une brève analyse des conclusions tirées des plans-programmes "écologie-forêt", le Dr. Diallo et M. Fall proposent de :

- continuer l'effort de réboisement dans les zones les plus favorisées par les pluviométries ;

- diversifier les espèces introduites dans ces plantations ;

- mieux gérer la forêt naturelle ;

- concevoir des plans plus cohérents pour les aménagements agro-forestiers et agro-élevage-pastoraux ;

- réformer les politiques forestières traditionnelles et encourager la participation et l'initiative des populations.

Les Secrétaires du CISS et du Club du Sahel doivent faire un effort particulier pour comprendre comment lever les contraintes qui s'opposent au développement forestier, améliorer la formation et lever les contraintes posées par le régime foncier. Les réunions nationales sur l'écologie-forêt peuvent permettre d'avancer dans l'allègement de ces contraintes.

La Conférence fait un certain nombre de propositions visant l'action future en matière de réboisement :

- en général, elle soutient aux orientations proposées dans les documents du Dr. Diallo et de M. Fall ;

- il est recommandé de renforcer les liens entre la réboisement et les stratégies alimentaires ;

- en particulier suggère de concentrer les actions, dans chaque pays, sur les zones les plus arrosées et de sauvegarder les zones les plus arrosées ; plusieurs délégations suggèrent également de modifier le rôle des services des eaux et forêts en leur donnant une fonction d'appui au paysan, plutôt qu'une action directe et de minimiser les rapports conflictuels entre services et producteurs ;

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN ET PERSPECTIVES DE  
L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Monsieur François Kaboré, du CILSS, introduit ce point de l'ordre du jour, en faisant référence au document SAHEL D(83)207 préparé par les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel. Son exposé comporte les points suivants :

- grâce à l'effort fait, surtout depuis 1978, pour améliorer l'approvisionnement en eau des populations rurales sédentaires, 25 à 30% des populations rurales sont aujourd'hui approvisionnées en eau de façon acceptable ;

- l'aide publique pour l'hydraulique villageoise a représenté 1,4 % de l'APD globale au Sahel entre 1978-82 ;

- les gouvernements ont créé des structures publiques ou parapubliques dont le fonctionnement n'est pas toujours satisfaisant ; il est vrai que la connaissance des ressources en eaux souterraines a beaucoup progressé, mais il subsiste des lacunes ; la programmation des actions reste un point faible et, en particulier, les populations n'y ont pas ou peu participé ; la maintenance des ouvrages et équipements est aussi un point faible.

Mais il faut souligner que la situation commence à s'améliorer et que l'on constate notamment une plus grande attention à la programmation, une meilleure prise en compte de la maintenance. M. Kaboré énonce certaines des recommandations qui ressortent des bilans nationaux exécutés sous l'égide du CILSS et du Club :

- il faut mieux connaître et gérer les ressources en eaux souterraines et, à cet égard, il faut s'équiper pour collecter, stocker et traiter les données sur les nappes ; il faut renforcer les moyens de programmation pour mieux gérer les ressources rares et réduire les coûts en s'efforçant de rentabiliser les points d'eau par une utilisation multiple ;

- il faut faire participer les populations afin que les points d'eau soient "leurs" points d'eau ; cela suppose que cette participation soit cherchée dès la conception des programmes ; la participation est indispensable pour résoudre le problème de la maintenance.

Le délégué de la Suisse remet à la Conférence un document intitulé "Evaluation Sectorielle ; Eau potable et assainissement". Ce document publié par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire suisse a pour objet de montrer les méthodes d'une enquête sectorielle étendue à l'ensemble des projets de la coopération suisse dans le Tiers Monde (1).

(1) Les personnes intéressées pourront se procurer ce document auprès du Secrétariat du Club du Sahel.

Le délégué des Pays-Bas estime que le document "bilan et perspectives de l'hydraulique villageoise" (SAHEL D(83)207) est trop optimiste : il existe des lacunes importantes dans les connaissances sur les réserves et l'utilisation des eaux souterraines et pour mieux les connaître, il serait recommandable qu'un bilan des nappes aquifères soit établi pour le Sahel ; l'une des conditions de la bonne exécution des points d'eau est la participation des populations à leur création. Il n'est donc pas forcément recommandable de sous-traiter les travaux de points d'eau aux entreprises privées. Mieux vaudrait, sans doute, prévoir que les ONG y soient associées ; les questions de santé ont été insuffisamment abordées en relation avec l'approvisionnement en eau ; il faut donner plus d'attention à la détermination des besoins en ressources humaines à différents niveaux afin de permettre une meilleure planification de la formation ; la maintenance des points d'eau eux-mêmes est aussi importante que celle des pompes ; si la maintenance des pompes cause beaucoup de problèmes, il serait préférable de creuser des puits plutôt que de faire des forages. Bien entendu, cela dépend également de la situation géologique ; il faut stimuler la production locale des pompes.

Un délégué met également l'accent sur l'intérêt d'organiser des structures locales pour l'entretien des points d'eau afin de favoriser la création d'emplois.

Mais il faut souligner que la situation commence à s'améliorer et que l'on constate notamment une plus grande attention à la programmation, une meilleure prise en compte de la maintenance. M. Kabore évoque certaines des recommandations qui ressortent des bilans nationaux effectués sous l'égide de CILSS et du Club :

- il faut mieux connaître et gérer les ressources en eaux souterraines et, à cet égard, il faut s'équiper pour collecter, stocker et traiter les données sur les nappes ; il faut renforcer les moyens de programmation pour mieux gérer les ressources rares et réduire les coûts en s'efforçant de rationaliser les points d'eau par une utilisation multiple ;

- il faut faire participer les populations afin que les points d'eau soient "leurs" points d'eau ; cela suppose que cette participation soit cherchée dès la conception des programmes ; la participation est indispensable pour résoudre le problème de la maintenance.

Le délégué de la Suisse remercie la Conférence du document intitulé "Évaluation sectorielle : Eau potable et assainissement". Ce document publié par la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire suisse a pour objet de montrer les méthodes d'une enquête sectorielle étendue à l'ensemble des projets de la coopération suisse dans le tiers monde (1).

(1) Les personnes intéressées pourront se procurer ce document auprès du Secrétaire du Club du Sahel.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Alioune Sall, du CILSS, résume le document SAHEL D(83)235 présenté à la Conférence. Ce document fait un bilan du financement obtenu par le "programme de Dakar" établi en 1977. Il montre quelle est la situation actuelle dans les différents secteurs de la formation. Il trace quelques orientations pour les programmes futurs et pour les méthodes de programmation en matière de ressources humaines.

La Conférence fait des commentaires sur les problèmes qui lui paraissent importants dans le domaine des ressources humaines :

- la question de l'emploi est particulièrement importante ; tous les travaux sectoriels devraient examiner quelles sont les perspectives de création d'emplois et quels sont les types de formation nécessaires pour que les hommes et les femmes soient capables de les remplir ;

- la question de l'encouragement aux initiatives de la base est également déterminante. Comment peut-on stimuler ces initiatives ? Comment organiser une formation professionnelle qui s'adapte aux besoins futurs ? Sans doute l'alphabétisation apporte-t-elle une réponse partielle ; aussi convient-il de l'encourager.

Le délégué de la France rappelle qu'il existe un volet "alphabétisation" dans de nombreux projets. On pourrait aller plus loin dans la formation paysanne en organisant des échanges entre paysans et en encourageant les fédérations d'associations villageoises. Ces fédérations seraient appelées à devenir des partenaires des pouvoirs publics. Simultanément, les regroupements des associations villageoises pourraient être mis en contact avec des associations paysannes des pays développés et bénéficier ainsi d'une formation pratique.

Le délégué de la FAO informe la Conférence que la FAO effectue une étude d'ensemble sur les ressources humaines. Cette étude qui met l'accent sur le développement agricole et rural sera prête vers le milieu de 1984.

Le Président se déclare intéressé par la discussion mais il regrette qu'on n'utilise pas mieux les connaissances acquises pour proposer des actions immédiates et généralisables à la masse de populations encore mal préparées au progrès technique. Il pense en particulier à la radio rurale, à l'éducation sanitaire et à toutes les formes de communication.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LES DEPENSES RECURRENTES DANS LES PAYS DU SAHEL

MM. Malik Sow, membre du Comité restreint CILSS/Club du Sahel sur les dépenses récurrentes, et Yves Garneau du Club du Sahel, introduisent ce point de l'ordre du jour, en faisant référence au document SAHEL D(83)219 présenté par les deux Secrétariats à la Conférence. Leur exposé porte sur les travaux faits dans le domaine des dépenses récurrentes ainsi que sur le programme de travail. Il leur apparaît que les études relatives à l'importance de la prise en compte des charges récurrentes dans le financement des projets justifient le passage à l'application concrète des recommandations formulées dans ces études. A cet effet, ils proposent de poursuivre les actions à moyen et long terme, comme l'appui à l'organisation des ateliers nationaux, la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives sur les dépenses récurrentes, la recherche des moyens de maîtriser les dépenses récurrentes au niveau sectoriel en liaison avec les politiques envisagées par les Etats, et l'étude des liens entre les politiques macroéconomiques et les charges récurrentes. Dans le cadre défini par ces axes stratégiques, les actions suivantes à court terme sont proposées :

- l'appui à l'organisation des ateliers nationaux au Mali, au Sénégal et en Haute-Volta ; ces ateliers ont pour but la recherche de solutions opérationnelles pour la prise en compte des charges récurrentes ;

- l'élaboration d'un guide pratique de comptabilisation des dépenses récurrentes, dont un avant-projet sera discuté lors des divers ateliers nationaux avec des cadres sahéliens et agences de coopération ;

- la création d'une banque de données sur les charges récurrentes par type de projet ;

- l'organisation d'un atelier régional sur les modalités de financement des dépenses récurrentes dans un secteur privilégié ;

- l'organisation des séminaires pour les planificateurs sahéliens en vue d'un examen critique des méthodologies de planification et de budgétisation macro-économique en usage dans leurs Etats.

La Conférence reconnaît, en général, que le CILSS et le Club du Sahel ont fait un travail pionnier, de grande qualité, qui peut avoir des applications générales débordant le cadre du Sahel. Ils recommandent que ce travail soit poursuivi et accéléré.

Les observations faites sur l'organisation d'ateliers nationaux sont positives. Certaines agences ont déjà soutenu l'organisation d'ateliers nationaux (USAID), d'autres (Canada, Pays-Bas) sont disposés à le faire. Les représentants du FMI et de la Banque Mondiale participeront aux ateliers futurs. On insiste pour que les agents des Ministères des Finances des Etats sahéliens soient associés à la préparation et au déroulement des ateliers puisqu'il s'agit de problèmes qui entrent dans le domaine de leur compétence.

Les remarques faites sur l'établissement d'un guide pratique sont également favorables mais ce guide sera forcément complexe. Les dépenses récurrentes des projets ne peuvent être considérées isolément ; il faut prendre en compte la totalité des dépenses engendrées par les projets et les intégrer dans les budgets prévisionnels des Etats.

Il est recommandé aux Secrétariats du CILSS et du Club de prendre en considération les aspects macro-économiques de la politique des Etats sahéliens dans leur travail :

- pour dégager à l'échelon national les moyens financiers qui permettront de financer les dépenses récurrentes, il faut mener une politique budgétaire avisée et créer une épargne publique qui couvre l'amortissement et l'entretien du capital public, au sens très large du terme. La création de cette épargne est subordonnée au contrôle des dépenses sans aucun "tabou". L'Etat doit également encourager la création d'une épargne privée qui sera rémunérée à un taux dépassant l'inflation ;

- pour dégager des recettes nécessaires à la couverture des dépenses en devises, il faut faire des projections sur l'évolution de la balance des paiements et du service de la dette, tâche pour laquelle le FMI est en mesure d'aider les Etats sahéliens.

Il est également recommandé aux Secrétariats du CILSS et du Club de poursuivre la réflexion en tenant compte des questions suivantes :

- comment, suite aux analyses coûts-bénéfices effectuées avant le choix des projets, vérifie-t-on si les bénéfices ont effectivement été obtenus ?

- quelles sont les péréquations entre recettes obtenues dans les secteurs productifs vers les secteurs non productifs qui permettent aux Etats d'équilibrer leurs budgets ?

- ne risque-t-on pas de fausser les véritables priorités du développement en donnant un poids excessif au critère des dépenses récurrentes ?

Il est recommandé aux Secrétariats du CILSS et du Club d'abandonner, pour le moment, l'idée d'une banque de données.

Les commentaires des différentes délégations portent ensuite sur l'évolution de la politique des agences d'aide et des Etats sahéliens dans le domaine des dépenses récurrentes.

Selon les représentants des agences de coopération, cette politique a déjà beaucoup évolué dans le cas des projets productifs où l'on constate un écart temporaire entre les dépenses et les recettes attendues. Dans ce cas, les agences de coopération doivent couvrir le déficit aussi longtemps que nécessaire en vue d'assurer le succès de l'opération. Cette pratique est de plus en plus courante aussi bien pour les dépenses locales que pour les dépenses en devises. La politique des agences de coopération et des Etats sahéliens évolue également dans le domaine de la couverture des déficits sectoriels et du déficit des entreprises publiques. Elle évolue grâce à des négociations contractuelles qui permettent de bien identifier les responsabilités des différents partenaires et les solutions collectives. Dans le secteur agricole, par exemple, on analyse les filières des produits locaux, les prix des produits importés et exportés pour voir exactement d'où viennent les déficits, comment on peut augmenter les recettes et comment on peut améliorer l'organisation de la filière. Dans le secteur des entreprises d'Etat, on discute collectivement comment couvrir les arriérés de paiement, comment on peut encourager la création d'une épargne nationale ou, le cas échéant, comment l'aide extérieure peut s'y substituer temporairement. Bien entendu, l'assainissement financier suppose un effort de rigueur et de compression de la demande. Les agences de coopération doivent s'intéresser, simultanément à l'accroissement de l'offre, aux programmes de relance et d'organisation de la production. En somme, la conception des ajustements structurels doit être une conception dynamique. L'analyse de l'aide passée, faite par certaines agences de coopération permet de constater que les projets ont contribué fréquemment à accroître le poids des dépenses de fonctionnement et d'entretien. Cette constatation doit pouvoir, dans certains cas, permettre de monter des opérations de cofinancement des dépenses récurrentes entre l'agence de coopération et l'Etat bénéficiaire. Elle peut permettre également, en concertation avec l'Etat, de donner une préférence plus marquée aux projets directement productifs. Il n'est pas opportun, en général, que les agences d'aide se substituent aux Etats pour le paiement des agents de la fonction publique ; au cas où cette action est indispensable, il est bon qu'il lui soit fixé des limites temporelles précises. Les projets visant les besoins essentiels de la population doivent pouvoir échapper aux règles ordinaires afin que les dépenses d'investissement et les dépenses récurrentes soient financées sur de longues périodes. Les analyses sectorielles devraient tenir compte de ces exigences.

Les Ministres des Etats sahéliens font également des remarques sur leur politique et celle des agences de coopération.

Dans le passé, les agences de coopération n'ont pas cerné les charges récurrentes des projets avec les responsables sahéliens. Il en est résulté des différences considérables dans le coût des investissements (par exemple des différences de 1 à 5 pour les points d'eau selon le choix des équipements). Il faut absolument que les analyses futures soient menées conjointement avec le soin nécessaire. Lorsque les agences de coopération constatent que les projets sont mal entretenus, ils doutent de la capacité des Sahéliens. Il en résulte des situations de blocage préjudiciables au développement de différents secteurs. Certes, les Etats sahéliens doivent donner la preuve de leur intérêt pour les projets, mais les donateurs doivent également tenir compte de la faiblesse de leurs moyens financiers. Nul doute que dans la situation actuelle, il soit nécessaire d'opérer des choix : parfois, il conviendra de convertir les charges récurrentes d'un projet en nouveau projet d'investissement ; parfois, il faudra surseoir à tout projet nouveau au bénéfice de l'entretien des projets existants, par exemple dans le secteur routier. Les agences de coopération appliquent des critères de rentabilité aux projets de développement qui ne tiennent absolument pas compte des réalités locales ; le choix des projets et le calcul des charges récurrentes de ces projets sont fréquemment faussés dès le départ. Le délégué d'une agence de coopération appuie cette déclaration en signalant qu'on occulte délibérément les dépenses récurrentes induites de certains projets (par exemple celles des grands barrages), charges qui devront être prises en compte par les "bénéficiaires" de tels projets.

Les agences de coopération demandent souvent aux Etats sahéliens des contreparties qu'ils sont incapables de fournir et qui sont néanmoins prises en compte dans l'analyse coûts-bénéfices des projets. Le délégué d'une agence de coopération observe toutefois que certaines contreparties gratuites, utiles pour la bonne marche des projets ne sont pas toujours fournies par les Etats, par exemple, le maintien en place de l'homologue : pendant toute la durée du projet ou la création d'une organisation d'agriculteurs qui serait l'interlocuteur du chef de projet. Enfin, il est observé que certaines agences de coopération obligent les Etats à créer des structures spécifiques aux projets qui sont extrêmement coûteuses.

Le Président déclare que la discussion a fait ressortir la prise de conscience générale du problème posé par les charges récurrentes, aspect de la politique de développement qui ne doit être négligé ni par les agences de coopération, ni par les Etats sahéliens. Les ateliers nationaux peuvent faire du bon travail, mais doivent être suffisamment légers pour ne pas entraîner de charges récurrentes.

A son avis, la couverture extérieure des charges récurrentes ne doit jamais prendre en compte les dépenses administratives et para-administratives et l'analyse des projets doit être suffisamment fine pour les contenir à la mesure des possibilités locales. Le Président pense qu'il est nécessaire de calculer aussi précisément que possible les charges récurrentes des projets mais que ce facteur ne peut être l'élément déterminant d'une décision de financement, pas plus d'ailleurs que l'analyse coûts-bénéfices qui n'est qu'un des facteurs parmi d'autres dans cette décision. Si un projet est réellement prioritaire, il peut être nécessaire que l'aide en finance les charges récurrentes, mais s'il n'est pas réellement prioritaire, le coût des charges récurrentes peut être l'une des raisons importantes de son rejet.

En terminant, le Président recommande d'éviter, en parlant des charges récurrentes, les malentendus et les illusions. Tant les Etats sahéliens que les donateurs doivent être disposés à jouer honnêtement le jeu, un jeu éclairé par la raison et l'analyse des réalités.

Les agences de coopération demandent souvent aux Etats sahéliens des contreparties qu'ils sont incapables de fournir et qui sont néanmoins prises en compte dans l'analyse coûts-bénéfices des projets. Le délégué d'une agence de coopération observe toutefois que certaines contreparties gratuites, utiles pour la bonne marche des projets ne sont pas toujours fournies par les Etats, par exemple, le maintien en place de l'homologue pendant toute la durée du projet ou la création d'une organisation d'agriculteurs qui serait l'interlocuteur du projet. Enfin, il est observé que certaines agences de coopération exigent les Etats à créer des structures spécifiques aux projets qui sont extrêmement coûteuses.

Le Président déclare que la discussion a fait ressortir la crise de conscience générale du problème posé par les charges récurrentes, aspect de la politique de développement qui ne doit être négligé ni par les agences de coopération, ni par les Etats sahéliens. Les ateliers nationaux peuvent faire du bon travail, mais doivent être suffisamment légers pour ne pas entraîner de charges récurrentes.

Le Président déclare que la discussion a fait ressortir la crise de conscience générale du problème posé par les charges récurrentes, aspect de la politique de développement qui ne doit être négligé ni par les agences de coopération, ni par les Etats sahéliens. Les ateliers nationaux peuvent faire du bon travail, mais doivent être suffisamment légers pour ne pas entraîner de charges récurrentes.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ROLES DU CILSS ET DU CLUB DU SAHEL - PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR

M. Mazairac qui fut Président de la réunion ad hoc concernant le rôle du Club du Sahel, tenue à Paris le 19 mai 1983, fait rapport à la Conférence sur cette réunion. Faisant référence au document SAHEL D(83)229 présenté par le Secrétariat du Club à la Conférence, il met l'accent sur le rôle du Club en tant que mécanisme informel de coordination où toutes les agences de coopération sont les bienvenues en vue de s'associer à un dialogue franc et sérieux, un dialogue qui aborde les problèmes de fond plutôt que les questions de procédures. Il constate qu'au sein de certaines organisations on parle beaucoup d'idées nouvelles comme les stratégies alimentaires, mais qu'il y a peu de réalisations sur le terrain. En réalité, on a besoin d'idées pratiques qui soient réalisables et qui puissent contribuer à la solution des grands problèmes du Sahel. Ce que les agences de coopération veulent du Club, dit M. Mazairac, est qu'il leur donne un soutien en éclairant leur réflexion afin de trouver des solutions concrètes pour des problèmes concrets, comme celui de la faim. Sans devenir un institut académique ou un organisme exécutif, le Club peut jouer ce rôle de centre de réflexion et de point de contact avec une grande efficacité. Un autre soutien que le Club peut donner aux agences de coopération consiste à évaluer certains concepts nouveaux proposés par l'un ou l'autre pour le développement du Sahel, comme par exemple la stratégie élaborée par la BADEA et les nouveaux périmètres irrigués de la Banque Mondiale.

Le Ministre Coordonnateur du CILSS, M. N'Fagnanama Koné, estime que la réunion ad hoc du 19 mai 1983 a été utile ; elle montre que les agences de coopération et les pays du Sahel sont de plus en plus proches d'un consensus. De leur côté, les Etats sahéliens ont décidé, lors de la cinquième Conférence des Chefs d'Etat, tenue à Praia en 1981, de créer un "comité de réflexion" composé de responsables sahéliens pour réfléchir aux fonctions futures du CILSS. Le Ministre Kone explique à la Conférence les travaux de ce comité dont les conclusions seront présentées à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, qui se tiendra à Niamey, en janvier 1984.

Les représentants des agences de coopération et les Ministres sahéliens estiment que les Secrétariats du Club du Sahel et du CILSS ont fait du très bon ouvrage sur le plan conceptuel et pratique et ils se demandent comment améliorer encore ces instruments de travail.

a) Les relations entre le CILSS et le Secrétariat du Club du Sahel

Les avis convergent sur le rôle du Secrétariat du Club du Sahel qui est de soutenir le CILSS, ses institutions et son Secrétariat en maintenant avec ce Secrétariat des relations paritaires qui permettent au forum du Club du Sahel d'être libre, ouvert et franc.

Plusieurs délégués des agences de coopération estiment, toutefois, que la situation sera plus claire lorsque la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS (janvier 1984), aura examiné les travaux du Comité de réflexion désigné pour analyser les fonctions du CILSS, le rôle et les responsabilités de son Secrétariat exécutif, et pris des décisions sur les voies de l'avenir. Certains délégués mettent l'accent sur l'importance du CILSS qui doit aider les pays sahéliens à définir les grands axes des politiques nationales et doit permettre d'assurer les cohérences entre ces politiques. Ils expriment leurs préoccupations sur les faiblesses actuelles de cette institution.

b) Les relations entre les agences de coopération et le Secrétariat du Club

Plusieurs délégués estiment que le Secrétariat du Club a un rôle à jouer vis-à-vis des donateurs : celui d'assurer de temps à autre la coordination de leurs politiques et de leurs actions (exemple : les réunions sur l'Office du Niger) et celui d'aider les donateurs à rendre leurs interventions plus utiles, mieux adaptées, mieux construites par rapport aux besoins des pays sahéliens.

Les agences de coopération sont invitées à mieux coordonner entre elles leurs démarches (par exemple en matière de stratégies alimentaires) et leurs procédures.

c) Orientations pour les travaux futurs

Les délégués s'accordent sur les orientations suivantes pour les travaux des Secrétariats du CILSS et du Club :

- poursuivre l'effort de réflexion entrepris sur les problèmes du Sahel et les stratégies à adopter, l'élargir et l'insérer désormais dans un cadre stratégique plus prospectif plus cohérent et plus systémique ;

- poursuivre les travaux du Comité restreint sur l'économie de la production vivrière en mettant l'accent sur la production, sur le stockage et sur la commercialisation des céréales, sur leur transformation et sur les conditions de fourniture des intrants, sur les échanges régionaux et les multiples composantes d'un plan de sécurité alimentaire. Ces travaux devront être menés en coopération avec la CEAO.

L'un des axes du travail futur doit être de proposer des mesures permettant d'accompagner les réformes faites par les Etats sahéliens ;

- prendre les dispositions nécessaires pour faire progresser les travaux sur l'élevage et pour continuer les travaux sur l'écologie-reboisement, en particulier, sur l'économie de la production forestière ;

- poursuivre la réflexion stratégique sur l'hydraulique villageoise, en particulier le bilan de l'eau et faire un travail similaire concernant l'hydraulique pastorale ;

- concrétiser les travaux sur les ressources humaines en recommandant des actions concrètes sur la base des connaissances acquises. Rapprocher les associations paysannes des pays de l'OCDE et des pays sahéliens.

#### d) Coordination

Les Secrétariats du CILSS et du Club peuvent jouer un rôle utile dans la coordination et la concertation entre sources d'aide :

- outre les procédures de concertation déjà existantes, les deux Secrétariats pourraient animer des "rendez-vous de progrès" et des "revues de programmes" qui se tiendraient à intervalles réguliers dans les pays du Sahel et porteraient sur un problème clé, en priorité, sur les problèmes de la production alimentaire. Ces rendez-vous seraient organisés à l'initiative et sous la conduite des gouvernements sahéliens intéressés ;

- les ateliers nationaux sur les dépenses récurrentes pourront faciliter la coordination entre les politiques nationales et celles des aides extérieures ;

- les réunions sur l'écologie-reboisement peuvent également donner une impulsion nouvelle aux programmes engagés dans ce secteur ;

- en plus, il peut être souhaitable d'organiser une réunion entre experts sahéliens et non sahéliens pour examiner quels programmes concrets et novateurs pourraient être mis en oeuvre dans le Sahel, en concertation avec plusieurs donateurs.

#### e) Caractères des travaux

Les délégués mettent l'accent sur la réflexion concernant les problèmes du Sahel, les problèmes d'aujourd'hui et ceux de demain. Certains participants recommandent au Secrétariat du Club de conduire une réflexion encore plus stimulante, voire provoquante, susceptible de provoquer les débats

nécessaires et les actions indispensables. Des suggestions sont faites sur les thèmes de réflexion possibles, concernant notamment les stratégies alimentaires.

Il convient également que le Club du Sahel ne néglige pas son rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources.

Il faut trouver le moyen de transférer les réflexions régionales à l'échelon national pour que les Etats puissent les assimiler dans leur politique. Peut-être pourrait-on s'inspirer des méthodes de travail adoptées par le SADCC. Les réunions nationales sont nécessaires mais ne doivent pas être multipliées.

f) Programme de travail

Les participants recommandent qu'un programme de travail commun CILSS/Club, tenant compte des considérations ci-dessus et des directives qui seront données par la prochaine Conférence des Chefs d'Etat du CILSS soit élaboré après cette Conférence et discuté avec tous les participants qui le souhaitent.

Les deux secrétaires pourraient aimer des "rendez-vous de progrès" et des "revues de programmes" qui se tiendraient à intervalles régulières dans les pays du Sahel et porteraient sur un problème clé, en priorité, sur les problèmes de production alimentaire. Ces rendez-vous seraient organisés à l'initiative et sous la conduite des gouvernements sahéliers intéressés ;

Les ateliers nationaux sur les dépenses récurrentes pourront faciliter la coordination entre les politiques nationales et celles des aides extérieures ;

Les réunions sur l'écologie-reboisement peuvent également donner une impulsion nouvelle aux programmes éagés dans ce secteur ;

En plus, il peut être souhaitable d'organiser une réunion entre experts sahéliers et non sahéliers pour examiner quels programmes concrets et nouveaux pourraient être mis en oeuvre dans le Sahel, en concertation avec plusieurs donateurs.

e) Caractéristiques des travaux

Les délégués mettent l'accent sur la réflexion concertée sur les problèmes du Sahel. Les problèmes d'aujourd'hui et ceux de demain. Certains participants recommandent au Secrétariat du Club de conduire une réflexion encore plus active, voire provocante, susceptible de provoquer les débats

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du Tchad attire l'attention sur la situation très difficile du Tchad : déficit hydrique, bouleversements entraînés par la guerre, déplacements de populations paysannes vers les villes, pertes de bétail etc. La sécheresse est particulièrement aiguë et le Tchad connaîtra un déficit alimentaire en 1983 comme en 1982. Il réitère l'appel fait à la Conférence Internationale de Genève en 1981, où le Tchad a exposé ses besoins et son programme d'urgence et de reconstruction. Monsieur Saleh Djiguir exprime le voeu que les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel donnent leur assistance au Gouvernement du Tchad pour l'élaboration de sa stratégie alimentaire.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du Tchad attire l'attention sur la situation très difficile du Tchad : déficit hydrique, bouleversements entraînés par la guerre, déplacements de populations paysannes vers les villes, pertes de bétail etc. La sécheresse est particulièrement aiguë et le Tchad connaîtra un déficit alimentaire en 1983 comme en 1982. Il réitère l'appel fait à la Conférence Internationale de Genève en 1981, où le Tchad a exposé ses besoins et son programme d'urgence et de reconstruction. Monsieur Saleh Djiguir exprime le voeu que les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel donnent leur assistance au Gouvernement du Tchad pour l'élaboration de sa stratégie alimentaire.

Le représentant du Fonds Saoudien remet une déclaration à la Conférence, qui comporte les points suivants :

- Les pays sahéliers devraient donner plus d'attention aux priorités du CILSS dans leur planification nationale ; ainsi, les efforts du CILSS et du Club du Sahel devraient être plus efficaces et une approche plus cohérente de la communauté internationale des donateurs serait assurée ;

- Il faut à l'avenir une haute priorité à la gestion des ressources en eau et au développement des petites et grandes entreprises rurales ; améliorer uniquement les cultures vivrières n'est pas recommandable en raison des contraintes de l'environnement ;

- Il est bon que le CILSS élabore des recommandations relatives au financement des dépenses récurrentes qui soient appliquées au niveau national dès la planification des projets afin de garantir la prise en considération des charges récurrentes et la mise en place d'un système pour le financement des dépenses opérationnelles et des dépenses de maintenance ;

CLOTURE DE LA REUNION

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du Tchad attire l'attention sur le rôle joué par la Commission de son accueil hospitalier, les Secrétariats du CILSS et du Club pour leur travail et les deux Présidents pour leur direction claire-voiyante et efficace.

Le représentant du PNUD et de l'UNSO fait une déclaration dans laquelle il évoque la coordination des partenaires au niveau du terrain. Compte tenu des pressions diverses auxquelles sont soumises les états majors sahéliens quand il s'agit de conclure le choix des priorités de développement, il apparaît au PNUD/UNSO que la coordination des contributions potentielles des partenaires ne peut se faire que sous l'égide des mécanismes de planification déjà mis en place par les gouvernements. Ce sont ces mécanismes qu'il faut soutenir si besoin en est, pour que la coordination soit améliorée. L'importance que les gouvernements attachent à l'autosuffisance alimentaire, à la maîtrise de l'eau, à la lutte contre la désertification se reflète de plus en plus dans les priorités de développement soutenues par les pays sahéliens. C'est là que le PNUD pourrait jouer un rôle important, en soulignant, au moment de la préparation des tables rondes, l'importance de refléter les préoccupations centrales du CILSS et du Club du Sahel.

Le représentant du Fonds Saoudien remet une déclaration à la Conférence, qui comporte les points suivants :

- les pays sahéliens devraient donner plus d'attention aux priorités du CILSS dans leur planification nationale ; ainsi, les efforts du CILSS et du Club du Sahel deviendraient plus efficaces et une approche plus cohérente de la communauté internationale des donateurs serait assurée ;

- il faut donner une haute priorité à la gestion des ressources en eau et au développement des petits et grands périmètres irrigués ; améliorer uniquement les cultures pluviales n'est pas recommandable en raison des contraintes de l'environnement ;

- il est bon que le CILSS élabore des recommandations relatives au financement des dépenses récurrentes qui soient appliquées au niveau national dès la préparation des projets afin de garantir la prise en considération des charges récurrentes et la mise en place d'un système pour le financement des dépenses opérationnelles et des dépenses de maintenance ;

il apparaît souhaitable que le CILSS puisse aider ses pays Membres pour l'établissement au niveau national d'un système qui leur permettra de mieux utiliser les moyens déjà disponibles pour la création des points d'eau, notamment en ce qui concerne la formation des techniciens dans le domaine de l'utilisation de l'équipement de forage.

Le représentant du Fonds de Koweït remet une déclaration à la Conférence, dans laquelle il étale l'état du soutien financier du Gouvernement de Koweït aux pays sahéliens, notamment dans le cadre de la Conférence Islamique et de la CEAO. Il constate qu'il reste beaucoup à faire dans le Sahel et dans différents secteurs : maîtrise de la désertification, reforestation, réhabilitation et maintenance des infrastructures et capacités installées, approvisionnement en eau au milieu rural, autosuffisance alimentaire, etc. Le représentant du Fonds de Koweït invite les délégués à prendre des dispositions pour :

- renforcer et améliorer les institutions sahéliennes, notamment dans le domaine de l'hydraulique et du développement rural ;

- améliorer les compétences de mise en oeuvre des projets ;

- aider pour la préparation de projets viables et prêts à être financés ;

- simplifier les procédures de prêts et d'emprunts, y compris les procédures de ratification et de retrait des fonds.

Madame de Lattre remercie la Commission des Communautés Européennes de son aide et de son hospitalité pour la cinquième Conférence du Club du Sahel. Le Club du Sahel se sent très proche de la Commission par son esprit et sa capacité d'innovation. Le Président de la BADEA a demandé s'il y aurait un esprit de Bruxelles, comme il y a eu un esprit de Koweït. L'esprit de Bruxelles est caractérisé par la maturité de partenaires, par leur volonté collective de redresser certaines erreurs et de s'engager dans les voies nouvelles en pesant mieux leurs responsabilités respectives. Certaines mesures politiques, économiques et sociales ressortent de la responsabilité unique des Sahéliens mais la responsabilité des donateurs consiste à les soutenir et à remodeler, s'il le faut, leurs aides extérieures pour y parvenir. Le Secrétariat du Club a écouté les conseils qui lui ont été donnés : être plus libre, plus imaginatif, plus perspicace sur les problèmes de demain, plus novateur. Il reconnaît qu'il doit envisager des tâches nouvelles et une approche nouvelle puisque la plupart des idées qu'il a contribué à défendre sont passées dans la conscience collective, sinon encore dans la réalité de l'action.

Le représentant du Canada déclare qu'il a beaucoup apprécié l'esprit de la Conférence mais qu'il reste très préoccupé par :

- l'appréciation que portent les Sahéliens sur la sécheresse ;

- l'insuffisance de la reforestation ;

- le statu quo dans la politique de l'élevage.

M. Pouliot pense que les donateurs doivent, de plus en plus, concentrer leurs aides sur les actions de survie et qu'ils doivent accroître leur concertation et leurs consultations pour que leurs programmes aient de meilleurs résultats.

Le représentant des Etats-Unis rappelle que pour mettre en oeuvre les très bonnes suggestions faites par la Conférence, il conviendra d'organiser des réunions de progrès à l'échelon national. Il appuie l'idée de concentrer les efforts d'aide sur les secteurs prioritaires pour le Sahel.

Le Secrétaire Exécutif du CILSS estime que la situation dans le Sahel est de plus en plus grave. Les pays du CILSS ont fait leur auto-critique à la présente Conférence, ils attendent la même auto-critique de la part de leurs partenaires. Ils espèrent en particulier une aide croissante pour les cultures irriguées, le reboisement, l'élevage et les pêches, une nette amélioration des procédures de l'aide et un plus grand respect des priorités de développement fixées par les Etats.

Le Directeur Général du Développement de la CCE déclare qu'il ne faut pas perdre de vue les aspects positifs de l'évolution sahélienne (petits périmètres irrigués, traction animale, reboisements croissants) et les possibilités de leur extension. Il convient, à son avis, de simplifier l'approche et de se concentrer sur des objectifs simples : points d'eau dans le maximum de villages, petits aménagements, bois de villages etc. afin d'obtenir des résultats plus significatifs. Le dialogue sur la politique économique doit avoir pour objet d'obtenir plus de cohérence entre les actions des donateurs. Il peut être abordé utilement dans le cadre des stratégies alimentaires. La dimension régionale est très importante pour le Sahel en raison des complémentarités que l'on peut mieux organiser entre les différents pays et l'Afrique de l'Ouest. La Conférence CILSS/Club du Sahel a été extrêmement utile pour lancer des idées nouvelles, tenter de simplifier et d'organiser l'action, voir les chemins concrets du progrès afin que le Sahel passe progressivement d'une communauté de pauvreté à une communauté de développement.

Le Ministre Coordonnateur du CILSS porte une appréciation très positive sur le déroulement des travaux. Le bilan sans complaisance fait par la Conférence donne à tous ses participants des responsabilités solidaires. Le dialogue doit se poursuivre dans le cadre d'un contrat social à l'intérieur des pays du Sahel et d'un contrat social entre ces pays et le monde industrialisé. (Le discours du Ministre Coordonnateur se trouve en annexe V).

Le communiqué final de la Conférence se trouve en annexe VI.

-----  
ANNEXES

- I. ORDRE DU JOUR
- II. ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCEE PAR SON EXCELLENCE M. ARISTIDES MARIA PEREIRA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAP-VERT ET PRESIDENT EN EXERCICE DU CILSS
- III. ALLOCUTION DE M. EDGARD PISANI, COMMISSAIRE AU DEVELOPEMENT, COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
- IV. ALLOCUTION DE M. PAUL LEMERLE, SECRETAIRE GENERAL ADJOINT, OCDE
- V. DISCOURS DE SON EXCELLENCE M. N'FAGNANAMA KONE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU MALI ET MINISTRE COORDONNATEUR DU CILSS
- VI. COMMUNIQUE FINAL DE LA CONFERENCE
- VII. LISTE DE PRESENCE

Le Ministre Coordonnateur du CISS porte une appréciation très positive sur le déroulement des travaux de bilan sans complaisance fait par la Conférence dans tous ses participants des responsabilités sollicitées. Le dialogue doit se poursuivre dans le cadre d'un contrat social à l'intérieur des pays du Sahel et d'un contrat social entre ces pays et le monde industrialisé. (Le discours du Ministre Coordonnateur se trouve en annexe V).

Le communiqué final de la Conférence se trouve en annexe VI.

ANNEXES

I.	ORDRE DU JOUR
II.	ALLOCATION D'OUVERTURE PROMUÉE PAR SON EXCELLENCE M. ARISTIDE MAÏLA FERREIRA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT ET PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CISS
III.	ALLOCATION DE M. EDGARD PIÉANI, COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT, COMMISSION DES COMMUNITÉS EUROPÉENNES
IV.	ALLOCATION DE M. BAUL LEMENIE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT, CDDP
V.	DISCOURS DE SON EXCELLENCE M. N'GAGNAMA KONTÉ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU MALI ET MINISTRE COORDONNATEUR DU CISS
VI.	COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CONFÉRENCE
VII.	LISTE DE PRÉSENCE

ANNEXE I

CINQUIEME CONFERENCE DU CLUB DU SAHEL

Commission des Communautés Européennes

Bruxelles, 26-28 octobre 1983

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la Réunion

Adoption de l'Ordre du Jour     /Document : SAHEL D(83)226/

1. Bilan et perspectives de la situation générale dans le Sahel  
   /Document : SAHEL D(83)224/
2. Bilan et perspectives des cultures vivrières et de l'élevage
  - 2.1 Bilan et perspectives de la production des cultures pluviales  
      /Document : SAHEL D(83)221/  
      /Document : SAHEL D(83)231/
  - 2.2 Evolution de la politique céréalière  
      /Document : SAHEL D(83)227/
  - 2.3 Perspectives pour la politique de l'élevage
3. Stratégies alimentaires     /Document : SAHEL D(83)228/
4. Bilan et perspectives de l'écologie-forêts  
   /Document : SAHEL D(83)222/
5. Bilan et perspectives de l'hydraulique villageoise  
   /Document : SAHEL D(83)207/
6. Ressources humaines
7. Les dépenses récurrentes dans les pays du Sahel  
   /Document : SAHEL D(83)219/
8. Rôles du CILSS et du Club du Sahel ; Programme de travail futur  
   /Document : SAHEL D(83)229/
9. Questions diverses
10. Conclusions et recommandations

Clôture de la Réunion

CINQUIEME CONFERENCE DU GIEP DU SAHEL

Commission des Communautés Européennes  
Bruxelles, 26-28 octobre 1983

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la Réunion
- Adoption de l'ordre du jour Document : SAHEL D(83)227
1. Bilan et perspectives de la situation générale dans le Sahel Document : SAHEL D(83)227
2. Bilan et perspectives des cultures vivrières et de l'élevage
- 2.1 Bilan et perspectives de la production des cultures pluviales Document : SAHEL D(83)227  
Document : SAHEL D(83)227
- 2.2 Evolution de la politique céréalière Document : SAHEL D(83)227
- 2.3 Perspectives pour la politique de l'élevage
3. Stratégies alimentaires Document : SAHEL D(83)227
4. Bilan et perspectives de l'écologie-forêts Document : SAHEL D(83)227
5. Bilan et perspectives de l'hydraulique villageoise Document : SAHEL D(83)207
6. Ressources humaines
7. Les dépenses récurrentes dans les pays du Sahel Document : SAHEL D(83)219
8. Rôles du GIEP et du CIEP du Sahel : Programme de travail futur Document : SAHEL D(83)227
9. Questions diverses
10. Conclusions et recommandations
- Closure de la Réunion

DISCOURS DE S.E. Mr. ARISTIDES MARIA PEREIRA,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CAP-VERT  
ET PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DU CILSS  
A L'OUVERTURE DE LA 5ème CONFERENCE DU CLUB DU SAHEL  
Bruxelles, 26-28 octobre 1983

Monsieur le Commissaire au Développement,  
Messieurs les Ministres,  
Honorables représentants des pays et organisations  
internationales, Membres du Club du Sahel,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques jours, m'adressant à la 38ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, je lançais un appel à la Communauté internationale pour un accroissement de l'aide aux pays du Sahel, eu égard particulièrement au déroulement de la présente campagne agricole, laquelle accuse cette année encore des déficits céréaliers importants dans la majeure partie des Etats Membres du CILSS. J'essayais d'autre part d'attirer l'attention de l'ensemble de nos partenaires sur la grave situation qui prévaut dans notre région du fait de la sécheresse endémique qui y sévit et de la désertification qui, en dépit de tous nos efforts, s'étend inexorablement.

Aujourd'hui, au siège de la Commission des Communautés Economiques Européennes où j'ai le privilège, en ma qualité de Président en Exercice du CILSS, de procéder à l'ouverture de la 5ème Conférence du Club du Sahel, je voudrais revenir sur certains aspects de ce problème angoissant à maints égards, bien que celui-ci vous soit connu, je dirais même familier puisque dans cette enceinte se retrouvent tous ceux qui, avec les Sahéliens sont engagés dans le combat pour l'amélioration des conditions de vie de plus de 30 millions d'hommes et de femmes qui s'efforcent d'organiser leur survie dans un milieu naturel ingrat et dans une conjoncture internationale extrêmement défavorable.

Aussi, est-ce avec une réelle satisfaction qu'au nom des Chefs d'Etat du CILSS, je voudrais tout d'abord adresser mes vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu par leur présence témoigner de l'intérêt que leurs gouvernements et organisations portent au développement du Sahel et au bien-être de ses populations.

Je voudrais vous assurer dès à présent de l'entière disponibilité du CILSS à continuer d'oeuvrer avec chaque jour plus de détermination et d'efficacité à l'oeuvre commune entreprise et mériter ainsi pleinement les efforts que vous consentez en faveur de notre région et la confiance que vous nous témoignez en participant aux activités du Club du Sahel.

Permettez-moi également, au nom des délégations du CILSS ici présentes et en mon nom propre, d'exprimer aux plus hautes autorités de la CEE, notre gratitude pour l'accueil qu'elles nous ont réservé et pour toutes les mesures prises pour assurer les meilleures conditions à la réalisation de cette Conférence.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Cette 5ème Conférence du Club du Sahel s'ouvre dans un contexte qui lui confère une importance particulière. Elle coïncide en effet avec le 10ème anniversaire du CILSS, c'est-à-dire une décennie de réflexion et d'action, une décennie d'expérience mais aussi d'apprentissage de la coopération et de la solidarité entre les peuples du Sahel et la Communauté internationale.

Il y a 10 ans en effet, des Chefs d'Etat de l'Afrique sahélienne prenaient la décision historique de créer le CILSS afin d'unir leurs efforts et de coordonner leurs actions dans la lutte contre ce terrible fléau qu'est la sécheresse, et contre lequel ils n'étaient pas préparés.

Peu après, en 1976, la Communauté internationale marquait sa volonté d'appuyer les objectifs du CILSS en créant le Club du Sahel lequel se révélerait très vite comme un instrument essentiel au service de ces objectifs.

Dix ans, c'est bien peu par rapport aux délais nécessaires à l'évolution de nos sociétés, à la réalisation des grands desseins régionaux qui sont les nôtres et à la mise en place du nouvel ordre économique mondial que nous appelons de nos vœux.

Mais dix ans, c'est aussi beaucoup pour les hommes et les femmes du Sahel qui avec une espérance de vie d'un peu plus de 40 ans voient leur quotidien marqué par une dramatique cohabitation avec la faim et la maladie.

Ainsi, la présente Conférence qui réunit à la fois ceux qui ont présidé à la création des deux organisations et tous ceux qui par la suite s'y sont joints, nous donne l'occasion de faire le point de la situation car un bilan s'impose, et de tracer des orientations au vu de l'expérience acquise, susceptibles d'améliorer notre action commune et de permettre des pas décisifs dans la matérialisation des objectifs définis.

Les hommes et les femmes de notre Sahel qui continuent de travailler durement en préservant leur confiance en l'avenir et leur foi dans le développement, doivent connaître le bilan de ces dix premières années d'efforts et savoir que leurs sacrifices et leur courage face à l'adversité ne sont pas vains mais, bien au contraire, constituent le levain du futur.

Mais ceux qui nous aident aussi c'est-à-dire, les peuples des pays industrialisés, auxquels leurs gouvernements demandent en ces temps de crise de ne pas diminuer leur effort en faveur des pays du Tiers Monde, ont droit aussi à une information claire et objective sur les résultats obtenus grâce à leur contribution.

Est-il nécessaire de rappeler ici les objectifs prioritaires que nous nous étions fixés et qui demeurent les mêmes à ce jour ? Nous voulons satisfaire, dans toute la mesure du possible par notre propre production locale, l'essentiel des besoins alimentaires de nos populations et nous souhaitons atteindre cet objectif non pas aux dépens de notre capital foncier mais au contraire par sa réhabilitation en stoppant la désertification et en trouvant un nouvel équilibre écologique.

Ces objectifs sont précis, appropriés et maintenant connus de tous. Pour les atteindre, nous avons bâti ensemble une stratégie que nous avons adoptée à Ottawa en 1977, puis corrigée à Koweït il y a deux ans. Cette stratégie avait sans doute des imperfections, et il importera que vous en débattiez et que vous formuliez les corrections nécessaires. Mais elle a eu le mérite de représenter en quelque sorte une charte de l'action de la Communauté internationale et des Etats sahéliens qui, depuis 10 ans, n'ont pas ménagé leurs efforts pour la mettre en application.

Les efforts de la Communauté internationale sont visibles, représentant en moyenne des engagements d'aide de 1.334 millions de dollars de 1977 à 1979, puis de 1.690 millions de dollars de 1980 à 1982 pour l'ensemble du Sahel.

Effort que les pays du Sahel apprécient à sa juste valeur en ces temps difficiles et pour lequel ils souhaitent ici exprimer leur profonde gratitude à tous ceux qui y ont participé, que ce soient nos amis Membres de l'OCDE, nos frères de l'OPEP et de la Conférence Islamique, les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et, bien entendu, la Commission des Communautés Européennes qui nous fait l'honneur de nous accueillir aujourd'hui.

Le Club du Sahel quant à lui a su apporter un soutien efficace aux pays du Sahel par la sensibilisation de la Communauté internationale sur les besoins et les perspectives de développement de notre région.

Fonctionnant en étroite collaboration avec le CILSS auquel il apporte un soutien indispensable, il a servi de forum de discussions, d'études et d'actions conjointes pour les politiques de développement, les problèmes et les priorités de nos pays.

Je suis heureux de pouvoir ainsi manifester à nouveau toute l'appréciation que les responsables des Etats Membres du CILSS portent à cet instrument précieux de la coopération internationale et réitérer notre reconnaissance et notre estime aux membres du Secrétariat du Club.

Les gouvernements des Etats sahéliens quant à eux, malgré les contraintes diverses et les difficultés innombrables auxquelles ils sont confrontés du fait notamment des aléas climatiques et d'une conjoncture internationale extrêmement défavorable, ont fourni des efforts sérieux et persistants dans le cadre du combat contre la sécheresse et pour le développement. Ils ont presque tous amorcé un vigoureux effort de redressement pour améliorer les grands équilibres économiques et pour élaborer des politiques cohérentes de développement.

En même temps, le CILSS s'efforce de consolider ses institutions. L'Institut du Sahel et le Centre Agrhymet, exemples concrets d'une volonté de coopération régionale et instruments privilégiés de lutte contre la sécheresse, jouent un rôle de plus en plus important dans les domaines de la prévision, de la recherche, de la formation et de la diffusion des données essentielles à nos pays.

La mise sur pied d'un comité de haut niveau, chargé de mener une réflexion sur l'expérience de ces dix dernières années et sur le rôle de nos institutions, mais également de proposer leur adaptation à l'évolution de notre sous-région et de la situation internationale, est une preuve supplémentaire de la ferme volonté des Etats sahéliens d'améliorer constamment cet instrument de coopération régionale, unique en son genre.

Cependant, malgré les efforts fournis par les uns et les autres, le constat que nous faisons aujourd'hui de l'évolution de la situation de notre région nous préoccupe gravement, car la situation dans le Sahel ne s'est guère améliorée dans ses aspects de fond.

Nos besoins céréaliers d'abord, qui constituent, sur le plan calorique, les deux tiers de nos besoins alimentaires, sont de moins en moins satisfaits par notre propre production.

Notre patrimoine foncier ensuite, base de notre développement à venir, continue (à de notables exceptions près) de se dégrader sous les effets conjugués des extensions de cultures, de surpâturage et de la surexploitation des forêts pour les besoins en bois de chauffe.

Le programme d'aménagements, notamment de périmètres irrigués sur lesquels nous avons fondé tant d'espoirs en 1975, ne se réalise pas au rythme voulu.

D'un autre côté, l'exploitation des ressources animales qui pourraient largement contribuer à la couverture de nos besoins en protéines animales reste encore hypothéquée par les épizooties majeures qui frappent notre bétail.

La situation difficile que nous vivons dans le Sahel implique dans ce domaine une appréciation fondée sur l'objectivité et la clarté, car les solutions qui sont exigées des uns et des autres ne peuvent être désormais ni partielles, ni improvisées.

Notre responsabilité à tous, responsables des politiques de développement et de coopération des pays sahéliens et de la Communauté internationale, est engagée.

Dans le domaine des politiques de développement, nous sommes conscients que nous subissons le poids des erreurs commises et que des efforts substantiels doivent être fournis pour nous permettre d'oeuvrer ensemble à la correction de ce qui doit être corrigé, d'avancer avec plus de détermination dans des voies plus rationnelles, mieux définies et mieux adaptées à notre situation globale que nous sommes mieux à même aujourd'hui de comprendre et sur laquelle notre capacité d'action bien que réduite, peut être plus efficace.

Les causes de nos maux sont multiples et dépendent bien souvent de facteurs objectifs, même si l'on ne peut nier l'existence d'autres facteurs liés à l'inexpérience, à l'imparfaite connaissance des réalités et aux pesanteurs sociologiques. Mais plus important et sans doute déterminant de cet état de fait demeure l'impact sur nos pays du carcan du système économique international injuste à bien des égards. Le constat qui suit est bien révélateur de l'inadéquation de ce système face aux exigences des temps modernes, mais face surtout aux situations qu'affrontent les pays les moins avancés comme les nôtres.

Globalement, alors que nous travaillons autant ou plus que par le passé, notre travail nous permet de moins en moins de dégager un surplus avec lequel nous pourrions assurer un minimum d'investissements et au moins maintenant notre capital. Cette situation dramatique ne saurait se prolonger, sans grand danger pour la stabilité des pays du Tiers Monde qui subissent de plein fouet les retombées de la crise actuelle et au-delà, pour la paix et la sécurité internationale.

Il s'agit de la survie de millions d'hommes et de femmes et de la réhabilitation d'une région-test pour l'humanité tout entière. Car si nous n'arrivons à stopper le désert à nos frontières, maintenant, qui peut dire où s'arrêtera le processus de désertification ?

Si la faim et la misère s'étendent au lieu d'être jugulées maintenant, qui n'en voit les terribles conséquences pour l'avenir du monde ?

En effet, si nous sommes d'accord pour estimer que la clef des grands problèmes mondiaux, et particulièrement de celui de la faim et de la misère des deux tiers de l'humanité, réside dans l'établissement d'un dialogue fructueux en vue d'instaurer des rapports économiques plus justes plutôt que dans une confrontation brutale et généralisée, alors nous devons reconnaître que nous tous (à des titres divers c'est entendu) sommes responsables de la faiblesse des progrès de ce dialogue. Il faut aller au fond des choses car nous touchons peut-être là à l'éclosion des réalités de demain et au devenir de l'humanité. Le fait d'être ensemble aujourd'hui est sans doute déjà un début de réponse.

C'est pourquoi, nous pensons qu'avec l'expérience de la coopération et de la concertation acquise au niveau du Club du Sahel, notre devoir, je dirais même notre obligation, est de persister dans cette voie du dialogue que nous améliorons chaque jour, d'approfondir celle-ci, de la rendre crédible et exemplaire aux yeux du monde.

Dans ce contexte, comme je le disais récemment à l'Assemblée Générale des Nations Unies, "La coopération internationale apparaît comme un complément externe à la création des bases pour un développement centré sur la satisfaction des nécessités premières de chaque communauté.

L'aide au développement n'atteint ses véritables objectifs que si elle cesse de constituer un palliatif à des situations d'urgence, pour acquérir un caractère stimulant et d'appui à la mobilisation des forces productives internes. Il s'agit donc, non pas de maintenir artificiellement en vie un corps moribond, mais de lui administrer le traitement adéquat pour qu'à la fin d'une période raisonnable, il puisse marcher sur ses propres jambes".

Voilà dans quel cadre nous plaçons nos rapports. Voilà pourquoi nos divergences éventuelles ne peuvent porter que sur des aspects qui ne sont pas primordiaux et sont susceptibles d'être surmontées pour peu que nous sachions faire la part des choses et donner à la volonté politique un contenu concret.

Qui n'est disposé au changement si celui-ci est compris et ressenti comme une nécessité ? Il nous faut agir non seulement au gré des intérêts conjoncturels mais aussi et surtout au diapason des aspirations profondes des peuples du Sahel.

Il nous faut agir non pas dans la crispation ou sous le poids des servitudes du passé mais dans un esprit d'ouverture et surtout en faisant confiance dans la capacité de l'homme sahélien d'assumer le changement et de relever le défi que lui impose la nature.

De l'analyse lucide des faits et de l'expérience acquise, doit émerger une voie nouvelle pour l'avenir. Les bilans et les propositions qui seront discutés au cours de cette Conférence devraient favoriser une réflexion féconde sur les différents problèmes qui nous affectent et permettre de dégager les axes qui devraient gouverner dorénavant nos actions.

Je me permettrai d'ajouter quelques points qui me semblent importants :

Dans le contexte de nos pays sahéliens, il nous faut des politiques économiques accordant une priorité au secteur agricole. Car, rompre la dépendance alimentaire devient un préalable au développement global. Une agriculture garante de la sécurité alimentaire parce qu'elle sera productive, préservatrice de l'environnement et à faible coût d'énergie, représente la voie appropriée.

Dans ce cadre, une maîtrise des technologies issues d'une symbiose des technologies traditionnelles et des technologies importées paraît essentielle. La dégradation des investissements anciens par manque de ressources de maintenance est un sujet de préoccupation dans nos pays.

D'autre part, notre stratégie de lutte pour l'auto-suffisance alimentaire et de lutte contre la désertification définie en 1977 et révisée en 1980 usait de l'instrument "Projets de développement" pour atteindre les objectifs fixés.

Ces projets très souvent ponctuels n'ont pas répondu totalement à notre attente ni à celle de nos partenaires. Imprégnés des réflexions que nous avons faites sur les dépenses récurrentes, et autres thèmes sectoriels, il nous semble que l'approche du développement par ce type de projets doit être revue et que les réalités actuelles exigent une orientation vers des programmes de plus longue durée intégrés dans une stratégie.

Il demeure que la globalité des problèmes rencontrés dans le processus du développement et qui appelle un effort de coordination et d'intégration ne remet pas en cause l'option de développement, mais souligne plutôt la nécessité de définir une politique en harmonie avec les données concrètes de notre réalité. Au cours de cette élaboration, il sera indispensable d'harmoniser les plans nationaux et les stratégies alimentaires afin qu'il n'y ait plus qu'un seul plan de référence pour les efforts de tous.

Il s'agira également, de trouver les formules d'une participation plus active des populations, d'adapter les structures aux exigences de cette politique, d'entreprendre des actions importantes dans les domaines de la formation et de la recherche, et de garantir la sécurité alimentaire tant au niveau national que régional.

Il ne fait aucun doute que la réflexion sur une nouvelle approche des politiques de développement doit être poursuivie et des efforts considérables d'adaptation menés - Il s'agira de s'assurer à chaque étape, de l'adéquation des transformations à l'évolution de la société et aux exigences et besoins réels des populations, principales bénéficiaires et intéressées du processus.

Mais il faut que, dans le même temps, la Communauté internationale soit tenue informée et donne son avis sur ces actions ; il est donc nécessaire d'intensifier la concertation dans chacun de nos Etats et au niveau régional entre Sahéliens et bailleurs de fonds sans pour autant que cela se traduise par un transfert de responsabilité.

La Communauté internationale devrait s'engager ensemble sur une longue période et sur une base contractuelle et garantie pour aider les Sahéliens à réaliser cette stratégie qu'ils auront élaborée en commun.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Des voix parmi les plus autorisées se sont élevées ces dernières années pour alerter l'opinion publique internationale sur la crise alimentaire de plus en plus grave que connaît l'Afrique, conséquence de l'extrême sécheresse qui sévit dans de nombreuses régions, et sur la nécessité d'engager les moyens pour combattre la faim dans le monde.

Les débats profonds qui ont eu lieu au Parlement Européen à ce sujet reflètent une prise de conscience de plus en plus aiguë sur ce grave problème.

Tout récemment, lors de la journée mondiale de l'alimentation, le Directeur Général de la FAO dressait un sévère tableau de la situation dans le monde et insistait particulièrement sur les perspectives désastreuses en Afrique, et notamment dans le Sahel, et montrait la nécessité d'une aide d'urgence à nos Etats - Il y a quelques jours, le 19 octobre, une réunion spéciale des pays donateurs sur l'Afrique était réalisée à Rome, à l'initiative de la FAO, pour examiner cette situation.

Pour ce qui est de notre région sahélienne, les informations disponibles laissent présager, pour une majorité de nos Etats, une situation qui peut s'identifier aux pires années du début de la décennie 70 et déjà les premières estimations des Etats face à cette situation rendent inévitable, le recours une fois de plus à l'aide d'urgence.

La situation au Tchad est d'autant plus grave que le conflit qui s'y poursuit entrave la production et l'acheminement de l'aide. Une attention spéciale devra être accordée à ce pays afin d'éviter des drames encore plus importants à ce peuple déjà si éprouvé.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Ce tableau peut paraître sombre mais il ne représente malheureusement qu'un aspect d'une situation qui a tendance à s'aggraver et dont les proportions prennent désormais des allures de défis à nos consciences humaines.

La faim dans le monde demeure l'un des plus graves problèmes que l'humanité affronte et peut être celui qui exige le plus de la solidarité entre les nations et entre les hommes. Je le disais il y a peu, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, "Je ne pense pas que l'on puisse vivre en toute tranquillité lorsque l'on sait que la production mondiale actuelle est capable de satisfaire les nécessités alimentaires de la population de la terre et que, malgré cela, la faim et la malnutrition condamnent la majeure partie des habitants de la planète à vivre dans des conditions sous-humaines..."

Nous vivons en fait dans l'insécurité et l'angoisse, sachant qu'une limite critique des tensions a été atteinte et que, de jour en jour, diminuent dramatiquement les possibilités pour l'homme de contrôler et de refréner sa propre action, laquelle, dans la majorité des cas, s'inspire d'orientations condamnées par la conscience universelle".

Il ne s'agit point ici de jeter l'anathème sur quiconque mais de souligner la nécessité que nous avons de ne pas imposer à notre réflexion une rigidité qui limiterait les conclusions que notre expérience concrète peut nous indiquer. Il s'agit de sortir du tunnel étroit de la dépendance et de l'incertitude pour construire le cercle élargi de l'interdépendance et de la solidarité.

Nous le voyons, la concertation, le dialogue continueront d'être les instruments privilégiés de notre coopération pour l'édification d'un monde plus prospère, plus égalitaire et donc plus juste.

Je vous engage donc à y oeuvrer pour le succès de votre Conférence et pour la consolidation de cet édifice de solidarité humaine que nous bâtissons ensemble.

Excelentes, Messieurs,

Les tableaux ne peuvent pas être représentés  
malheureusement d'un aspect d'une situation qui a tendance à  
s'aggraver et dont les proportions prennent de plus en plus  
des dimensions énormes.

La faim dans le monde demeure l'un des plus graves  
problèmes que l'humanité affronte et dont elle ne peut se  
libérer que par la solidarité entre les nations et entre les hommes.  
de la diaspora et y a peu à l'Assemblée Générale des Nations  
Unies. "Je ne pense pas que l'on puisse vivre en toute  
tranquillité lorsque l'on sait que la production mondiale  
actuelle est capable de satisfaire les nécessités alimentaires  
de la population de la terre et que, malgré cela, la faim et la  
malnutrition continuent à faire partie des habitudes de la  
plupart à vivre dans des conditions sous-humaines..."

Nous vivons en fait dans l'insécurité et l'angoisse,  
notamment d'une limite critique des tensions a été atteinte et  
que, de jour en jour, diminue de plus en plus les possibilités  
pour l'homme de contrôler et de maîtriser sa propre action,  
surtout dans la majorité des cas, à l'inspiration d'orientations  
conformées par la conscience universelle."

Il ne s'agit point ici de jeter l'anathème sur l'uni-  
vers mais de souligner la nécessité que nous avons de ne pas  
imposer à notre réflexion une rigidité qui limiterait les  
possibilités que notre expérience concrète peut nous offrir.  
Il s'agit de sortir du tunnel étroit de la dépendance et de  
l'insécurité pour construire le cercle élargi de l'inter-  
dépendance et de la solidarité.

Nous le voyons, la dépendance, la désillusion continuent  
à être les instruments privilégiés de notre coopération pour  
l'élimination d'un monde plus prospère, plus égalitaire et donc  
plus juste.

Je vous engage donc à y œuvrer pour le succès de votre  
Conférence et pour la consolidation de cet édifice de  
solidarité humaine que nous bâtissons ensemble.

Discours de M. Edgard PISANI prononcé à  
l'ouverture de la réunion du 26 octobre 1983

---

Monsieur le Président, l'histoire de votre pays qui pourrait un jour être écrite, et qui serait soit une épopée, soit un roman, pourrait s'intituler "des cailloux et des hommes". Elle marquerait comment un peuple avec aussi peu de ressources données par la nature a pu par lui-même et pour lui-même, construire une réalité qui non seulement essaie de faire sortir "richesses" des pauvretés mais encore se répand à travers le monde par la présence d'une partie importante de la population qui joue ici et là un rôle essentiel. Ce disant, M. le Président, je voulais rendre hommage à votre peuple et dire avec quelle émotion nous participons les uns et les autres à une séance que vous présidez. Car en définitive le défi du Cap Vert est le défi dont nous nous demandons s'il sera demain celui de l'ensemble des peuples du Sahel et si la communauté internationale est d'ores et déjà capable d'apporter à cet effort, qui dépasse l'effort immédiat, le concours dont il a besoin. Nous ne sommes pas ici une réunion de financiers, nous sommes ici un mélange de responsables politiques et d'hommes de réflexion et, en fait, la réunion de ces jours-ci a pour objectif d'essayer de déterminer suivant quels axes, suivant quelle discipline, avec quels objectifs, suivant quelle priorité, peut se développer la lutte qui a été déjà engagée. Une première constatation douce-amère peut être faite. Il est clair qu'il y a eu plus d'effort dans les papiers, dans les organisations nationales que sur le terrain et qu'en définitive si une partie des dépenses qui ont été opérées au titre de la préparation, des concours, des réunions d'experts avaient été utilisés sur le terrain, peut-être quelques cailloux auraient-ils donné naissance à quelques arbres. Méfions-nous, à l'échelle de nos organisations, de croire qu'en définitive le fait de se réunir pour faire de beaux discours suffit à résoudre le problème

qui nous est posé. Or, je ne veux pas, et c'est pour cela que ma remarque après avoir été amère devient douce, je ne veux pas dire du tout que ce qui a été fait en faveur du Sahel, l'effort de mobilisation et de réflexion qui a été accompli, soit inutile. Je veux dire que le temps est venu, après que toutes ces réflexions aient été conduites, que l'on se mette à l'ouvrage sur le terrain parce que depuis le temps que l'on en parle, le désert a encore gagné des millions d'hectares, et je crois que cela, nous ne pouvons pas l'oublier. Ce sera donc ma première remarque. Comment, à partir de cette mobilisation d'hommes capables et d'hommes responsables, pouvons-nous aller vers le terrain qui, en définitive, seul compte et apporter aux gens qui y vivent, les moyens de lutter contre ce qui peut apparaître comme une fatalité. La deuxième remarque que je ferai est une question que je me pose et qui est une question peut-être importante, peut-être même essentielle. J'ai consacré quelques heures à l'analyse par des spécialistes des photos satellites de la région de l'Afrique qui nous occupe et j'ai entendu un exposé fort brillant, presque convainquant, pas tout à fait tout de même, indiquant qu'au gré des documents dont on dispose il est clair que cette région du monde connaît des fluctuations climatiques, cycliques, et qu'après des moments d'extrême pénurie, l'eau revient, comme irrésistiblement par la force de la nature. Cette démonstration serait presque convainquante, n'était un fait nouveau dont on n'a pas dit dont on ne dit pas encore quel rôle il joue. C'est vrai qu'il y a eu des cycles et c'est vrai qu'il y a eu des périodes de sécheresse et c'est vrai que l'eau est revenue, et c'est vrai que la plante a réapparu, mais c'est vrai que tous ces cycles se sont succédés à une époque où la relation de l'homme et la nature était d'un certain type ayant parfois peu évolué depuis des millénaires. Le cycle auquel nous assistons se combine avec une présence destructrice de l'homme qui dépasse de beaucoup tout ce qui

avait été connu à n'importe quelle époque de l'histoire du monde. La question est dès lors posée de savoir si, par la nature des choses, le cycle s'étant renversé vingt fois, cent fois au cours de l'histoire du monde on retrouvera des précipitations atmosphériques ou si, au contraire, la dégradation que fait subir au milieu la densité des hommes, leur voracité à l'égard du milieu végétal, ne rend pas désormais impossible la reprise du cycle. En fait, il y a deux approches. Une approche optimiste qui consiste à dire : "amusons-nous un peu, de toute façon, la nature fera le reste". Et puis il y a une approche un peu pessimiste qui consiste à dire : attention !

La nature rétablissait ses équilibres de façon extraordinairement difficile et il suffit que certains des éléments qui jouaient dans le sens des équilibres aient disparus pour que le cycle ne se reconstitue pas et que nous soyons engagés dans un processus irréversible sauf à compenser par des actions volontaires, ce que nous avons laissé se faire par l'emprise que l'homme a exercé sur ce milieu que jadis il ne maîtrisait pas et dans lequel il s'insérait. J'ai tendance, les bons jours, à penser que la nature est très forte, qu'elle est merveilleuse et j'évoquerai ici pour donner une note d'optimisme, une histoire que j'ai vécu comme responsable dans mon pays et qui est celle du lac d'Annecy. Le lac d'Annecy était connu à cause de sa richesse en poissons rares et en particulier un poisson qu'on appelle l'omble chevalier dont les restaurants du département de la Haute Savoie régalaient leurs clients et puis la population s'est multipliée autour du lac d'Annecy dans des conditions telles que les déversements d'égouts dans le lac avaient fait complètement disparaître la faune et que le lac était en train de mourir comme mourait un peu plus loin le lac de Zurich et comme mourait beaucoup plus loin le lac Michigan ou tel autre parmi les grands lacs d'Amérique du Nord. Et un maire de cette région, le maire d'Annecy, M. Bosson, a eu l'idée de ceinturer le lac d'un réseau d'égouts drainant toutes les eaux usées et rendant l'eau à la nature, en quelque sorte sans pollution. Et l'on pensait qu'il faudrait dix ans pour que la faune réapparaisse. Moins de six mois après que le tuyau ait été mis en place le lac se mettait à revivre. En d'autres termes, nous avons à faire à une nature qui n'ambitionne qu'à rétablir ses lois, sa dynamique, sa capacité, sa puissance, son fourmillement, sa générosité. Le problème est de savoir si, dans la région du Sahel, nous n'avons pas rendu les choses irréversibles et impossibles par la multiplication des prises que nous effectuons sur la nature.

Une autre remarque que je voudrais faire est relative à la géographie de votre organisation. Le Club du Sahel, le CICLSS, réunit un certain nombre d'Etats qui représentent les trois cinquième ouest de l'ensemble soudano-sahélien jusqu'à la mer rouge et jusqu'à l'océan indien. Est-ce que la nature des choses est telle que cette division correspond à une réalité objective ou est-ce que c'est un hasard historique qui fait que le problème a été ainsi limité à un certain nombre de pays et est-ce que la question ne doit pas être posée soit de créer une organisation symétrique soit de s'interroger sur l'extension du Club du Sahel. J'imagine, commençant à connaître l'Afrique et la place que les querelles d'hommes jouent ici comme ailleurs dans la réalité quotidienne, que je soulève des problèmes difficiles et je me contenterai après avoir évoqué la nécessité de faire cette réflexion de m'en aller sur la pointe des pieds de peur de soulever des tempêtes. Mais tout de même, quand nous parlons de régionalisation je pense qu'il faut que nous sachions que ce mot couvre deux réalités absolument différentes. Il y a des régionalisations dont l'ambition est politique visant à constituer entre les Etats réunis dans une région des entités de type Communauté économique européenne, des structures politiques polyvalentes et omnivalentes. Et puis il y a une approche régionale qui est une approche de problèmes que l'on traite en tant que tels dans leur dimension géographique. Je vais prendre un exemple, oh combien difficile : le Nil est un bassin en dépit des querelles et ne pas étudier le bassin du Nil en tant que réalité, et s'en tenir à je ne sais quelle convention passée entre Ménélich et Victoria pour continuer à se quereller, est une grave erreur. Le Nil est un fleuve, le Nil est un bassin, et ce que l'on fait à n'importe quel endroit du Nil, a des conséquences sur l'ensemble du système fluvial. Est-ce que nous ne devrions pas sur les problèmes de ce genre écartant les ambitions politiques possibles d'organisation du type de celle-ci dire qu'il y a des régions de problèmes, qui se limitent aux problèmes, mais qui alors couvrent la géographie, l'espace du problème pour le percevoir de la façon la plus cohérente.

Une autre remarque, elle aussi importante de ce point de vue : S'il est vrai qu'en dehors de la zone il y a des zones périphériques qui sont affectées indirectement par le problème, s'il est vrai que les précipitations atmosphériques dans le nord de la Guinée ont baissé dans des proportions impressionnantes, s'il est vrai que la forêt de la Côte d'Ivoire est en train d'être détruite par l'effet indirect d'une

modification des équilibres généraux de la région, s'il est vrai que même la montagne éthiopienne connaît à son tour des perturbations, s'il est vrai même que ces perturbations commencent à être ressenties de l'autre côté de la Méditerranée, alors on est amené à s'interroger et cela est important, non plus sur la géographie du problème en tant que tel, mais sur les intérêts en cause et sur les responsabilités que ceux qui sont directement ou indirectement atteints devraient assumer dans la solution de ce problème. En d'autres termes je refuse de considérer que le problème du Sahel est le seul problème des Sahéliens, nous y reviendrons pour dire le contraire. Mais je dis qu'il est aussi ceux de tous les pays environnants et que s'il est vrai que le Sahel ne peut pas tirer de lui-même la ressource dont il a besoin pour venir à bout de son problème il ne demande pas la charité, il ne demande pas un appui gratuit à son environnement. L'environnement le plus large possible est en train de jouer peut-être son destin à terme et peut-être serait-il temps que l'Europe et certains pays de la bordure sud de l'Afrique de l'Ouest et d'autres pays sur la périphérie du problème s'intéressent à la solution de ce problème faute de quoi un jour il sera trop tard pour y répondre.

Je voudrais encore dire que dans la Communauté économique européenne en tant que telle, nous avons essayé de créer des conditions de l'approche de problèmes de ce type, nous avons essayé d'abord de favoriser, et, nous le faisons encore et nous le ferons davantage encore si les pays ACP sont d'accords, de développer le concept régional, nous pensons qu'un certain nombre de problèmes ne sont pas solubles à l'échelle nationale, mais là, vous pourrez me remettre "dans les pattes", si j'ose ainsi m'exprimer, la distinction que je faisais à l'instant entre les deux approches régionales. NON, le concept régional chez nous peut aussi bien embrasser des organisations comme la SADCC en Afrique Australe qui ont des objectifs politiques que des régions de problèmes comme le Sahel qui ont des objectifs purement techniques. Nous sommes convaincus, Nous Communauté européenne, qu'il faut faire une part importante dans les crédits dont nous disposons en faveur de l'action régionale, sous quelque forme qu'elle se présente, et, nous pensons que nous devons dans la mobilisation des crédits que nous pourrions mettre en oeuvre, réserver une part à ce genre d'actions.

Deuxièmement, nous avons inscrit avec une difficulté extrême, non pas politique mais conceptuelle, ce que nous avons appelés les actions

thématiques autour desquelles, nous essayons d'entreprendre, sans limite de frontière, mais avec l'appui par contre de l'ensemble des unités régionales concernées, des actions qui se trouvent être à peu près les mêmes d'un bout à l'autre d'un continent, ou d'un bout à l'autre d'une région d'un continent pour que la convergence des efforts dans les pays voisins aboutisse à une plus grande efficacité. Que veut dire la lutte contre le désert, que veut dire la lutte pour la survie des gens du désert, si elle est limitée à un creux de vallée ou à un endroit quelque part.

Le désert, ce n'est pas une terre morte, c'est une maladie qui gagne, c'est une lèpre qui s'étend, le désert ne peut pas être traité comme une donnée par rapport à laquelle on se définit parce qu'elle est désormais immobile, le désert gagne, s'étend, progresse, conquiert et s'il n'y a pas une stratégie collective de lutte contre cette conquête, il n'y a que gaspillage, mais on peut dire que les efforts qui ont été accomplis ici et là en ordre dispersé, je dirais même que les efforts qui se situeraient au dessous d'un certain seuil d'intensité seraient gaspillage, alors qu'un effort beaucoup plus large et mobilisateur me paraît de beaucoup préférable. De la même façon, action thématique, nous sommes en train de voir quel est l'effort que l'on peut faire pour que dans un continent comme l'Afrique une utilisation rationnelle, systématique des richesses de la faune africaine tant domestique que sauvage permettrait d'offrir à cette population croissante un équilibre alimentaire duquel elle s'écarte. Quand on étudie, la réalité africaine, on constate que les réalités géo-techniques, animales du continent sont considérables et mal exploitées, surexploitées, qu'elles sont entamées par des endémies et que de ce fait, une action systématique tant pour le cheptel qui vit hors de l'eau que pour celui qui vit dans l'eau, permettrait de contribuer à l'équilibre alimentaire de ce continent. D'autres actions thématiques sont imaginables, mais là, et, ce sera ma conclusion se trouve la vraie difficulté. En mettant ensemble toutes les études qui ont été faites, toutes les expériences qui ont été conduites, tous les efforts que nous connaissons et auxquels nous avons contribué parfois, on peut avoir une vision techno-économique relativement satisfaisante du problème qui nous occupe. Mais cela ne suffit pas pour agir, parce qu'il est clair qu'une action conduite par les Etats seuls, par les institutions seules, par les organismes internationaux seuls équivaut pratiquement à zéro si nous ne changeons pas en même temps les comportements des hommes, si l'ensemble des populations elles-mêmes

ne se sentent pas concernées par des actions capables de changer leur milieu, s'il n'est pas fait appel à leur sagesse, à leur expérience, à leur histoire, à leur culture, à leurs traditions, à leur connaissance du milieu. Mais c'est tellement facile, Mesdames, Messieurs, de se réunir entre personnalités officielles et de signer une admirable convention où l'Europe est généreuse à l'égard d'un gouvernement tellement content de pouvoir rentrer au pays et de dire qu'il a gagné quelque chose ! Il m'arrive certains après-midi de signer quarante conventions de financement ; mais comment faire que des millions d'êtres se comportent tous dans le même sens, qu'ils prennent tous la même conscience des réalités, qu'ils adaptent la volonté commune à la réalité modeste dans laquelle ils vivent ? Comment mobiliser, comment faire en sorte que les hommes du Sahel se disent que le Sahel ne vous appartient pas mais qu'il leur appartient, et, qu'en définitive, seuls, ils peuvent le sauver, comment les convaincre de ce qu'il leur revient à eux de sauver le Sahel et non à nous, comment faire en sorte qu'ils se sentent responsables, et, que le blanc une fois arrivé, le noir ne s'assiede pas sur le bord de la route pour voir ce que fait le blanc, pensant qu'il partira un jour et que les choses seront, après, pires qu'avant ? Comment faire en sorte, par quel moyen d'éducation, de communication, de vulgarisation, faire en sorte que chacun considère dans le petit trou de sable ou de pierre où il est, que s'il travaille d'une façon, dans un certain sens, d'autres infiniment nombreux, aux quatre coins de l'horizon feront de même et qu'ainsi progressivement, peut-être bientôt, plus tard, les choses changeront. Le vrai problème, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est de rendre le Sahel aux Sahéliens, en les convainquant de ce que nous mettons à leur disposition les instruments de ce qui n'est après tout que leur destin, même si j'ai dit tout à l'heure qu'il pouvait être aussi le nôtre.

-----

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately. It appears to be a formal document or letter.

ANNEXE IV

Exposé de M. Paul Lemerle,  
Secrétaire général Adjoint de l'OCDE,  
le 26 octobre 1983  
à la Ve Conférence du Club du Sahel, Bruxelles

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs,

M. van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE aurait vivement souhaité répondre personnellement à l'invitation que la CEE lui avait adressée pour la Vème Conférence du Club du Sahel. Son calendrier ne l'a pas permis. Il m'a chargé d'exprimer ses regrets au Président de la République des Iles du Cap Vert, à notre hôte, M. Pisani, et à tous les participants, et de vous transmettre ses vœux chaleureux pour le succès de la Conférence.

Je voudrais quant à moi évoquer succinctement ici les étapes du travail accompli par le Club du Sahel, les effets que l'on peut en constater, les étapes à franchir encore et la façon d'utiliser le Club pour entraîner de nouveaux progrès.

1. Etapes du travail accompli par le Club du Sahel

On le sait déjà, mais il peut être utile de le rappeler, les partenaires qui se sont associés au sein du Club du Sahel - c'est-à-dire les pays Membres du CILSS et les agences de coopération tant bilatérales que multilatérales - ont accompli un travail important depuis 1976, et, ce qui est encore plus remarquable, ils l'ont accompli ensemble.

Ils ont, en premier lieu, fondé leur entreprise sur l'idée de coopération régionale. Ils ont élaboré sur cette base une stratégie de développement économique et social qui offre un cadre à leurs efforts. Ils ont réussi, progressivement, à obtenir un consensus sur cette stratégie et sur ses grands objectifs :

- l'auto-suffisance alimentaire régionale ;
- l'amélioration de l'équilibre écologique.

Si nous nous reportons quelques années en arrière, nous voyons que ces idées, aujourd'hui acceptées, n'allaient pas de soi. Avant 1980, il n'apparaissait pas aussi clairement que le développement de l'Afrique repose avant tout sur le développement de l'agriculture et sur les échanges régionaux. Il faut rendre hommage aux membres du Club du Sahel d'avoir été, à cet égard, des précurseurs. Et des précurseurs réalistes : il ne faut pas leur prêter l'idée de retirer l'Afrique du courant des échanges internationaux, tel que nous

essayons de le renforcer à l'OCDE, notamment en encourageant la libéralisation de nos importations en provenance d'Afrique et d'ailleurs. Leur intuition a été que la sécurité alimentaire, premier objet de l'activité économique, passe, au Sahel, aujourd'hui, par l'auto-suffisance régionale.

Ensuite, les experts associés au sein du Club du Sahel ont fait des analyses sectorielles qui ont été critiques, lucides et constructives. Ils ont montré quels efforts devaient être faits pour mieux tirer parti des investissements matériels et humains dans le domaine des cultures pluviales, des cultures irriguées, de l'écologie, de l'hydraulique rurale, des pêches. Ce brassage d'idées a incité les responsables des agences d'aide et les responsables sahéliens à réfléchir eux-mêmes sur leurs priorités et leurs responsabilités respectives. L'idée s'est imposée, selon laquelle il est possible de mieux valoriser un potentiel sahélien qui est suffisant pour permettre le mieux être et le mieux vivre de populations, même croissantes.

Enfin, et cela me paraît très important, le Club du Sahel a, dès son origine, donné pour ce qui le concerne un caractère et un contenu à ce qu'on appelle le "dialogue politique". Ses animateurs sahéliens et non sahéliens ont institué une discussion permanente sur des problèmes délicats qui touchent aux questions d'ordre politique et social, aussi bien qu'aux questions économiques. Ensemble, on a réfléchi sur le système de l'économie de la production vivrière et sur l'importance d'une bonne politique économique pour la réussite des programmes et des projets de développement. Ensemble, on a discuté sur les conditions d'une meilleure gestion et d'un meilleur entretien des investissements. Ensemble, on s'est interrogé sur les structures du développement rural et sur la participation paysanne. Et toute cette réflexion s'est faite dans un esprit de confiance et d'ouverture, avec pour principal souci, de part et d'autre, de trouver des solutions adaptées aux problèmes posés.

## 2. Les effets constatables

Le rassemblement et la participation de tous les acteurs qui veulent sortir le Sahel de son sous-développement ont déjà produit des effets.

Certaines évolutions sont mesurables. L'aide au développement a été fortement accrue. En moyenne, pendant chacune des trois dernières années, les engagements d'aide publique se sont élevés à environ \$ 1,7 milliard, soit une augmentation de 26 % par rapport à la période triennale précédente. En moyenne, toujours pendant la même période, les versements d'aide publique se sont élevés chaque année à \$ 1,3 milliard, en progression d'environ 30 % par rapport à la période 1977-1979.

Si bien qu'à l'heure actuelle, le volume de l'aide attribuée aux pays du Sahel est de \$ 44 par habitant et par an, c'est-à-dire à peu près le double de ce que reçoivent les autres pays africains.

L'action du Club du Sahel a permis également d'obtenir des changements qualitatifs, même si l'on ne peut encore en apprécier systématiquement les effets.

Un premier indice de cette évolution qualitative me paraît être la prise de conscience, tant du côté des responsables sahéliens, que du côté des agences de coopération, de ce qu'il faut absolument rendre plus efficace l'action conjointe des uns et des autres pour le développement du Sahel et pour cela qu'il faut, à l'avenir, agir différemment.

Agir différemment est possible : notre compréhension des problèmes de la région sahélienne s'est beaucoup affinée grâce en partie aux travaux du CILSS et du Club. Et de fait, les politiques des Etats sahéliens et des sources d'aide ont commencé à changer, mais il faut encore aller plus loin.

Par exemple les responsables sahéliens et les agences de coopération comprennent mieux maintenant qu'il ne suffit pas d'entreprendre un nombre accru de projets de développement ni d'accroître l'aide financière pour obtenir des progrès. La nécessité de placer les projets dans le contexte de politiques d'ensemble a largement fait son chemin et les réflexions suscitées par les deux secrétariats du Club et du CILSS ont contribué à la définition de nouvelles politiques, du moins dans un certain nombre de secteurs clé de la stratégie de développement du Sahel.

De même, s'impose de mieux en mieux l'idée selon laquelle il ne faut pas seulement préparer et exécuter des programmes nouveaux, occasion de belles inaugurations, mais aussi et d'abord entretenir, réparer, utiliser, ce qui existe déjà.

### 3. L'avenir

Toutes ces évolutions sont importantes et encourageantes parce qu'elles sont révélatrices du changement de nos mentalités. Mais il est urgent d'accélérer leur maturation. La situation du Sahel est précaire. Elle a plutôt tendance à se dégrader. Si des changements fondamentaux n'ont pas lieu dans les prochaines années, l'avenir des pays sahéliens risque d'être un avenir inacceptable.

Les excellents documents soumis à votre Conférence montrent comment la région du Sahel souffre de grands déséquilibres, ces déséquilibres qui avaient été mis en évidence par la sécheresse. Or, il faut regarder la réalité en face. Il est regrettable mais vrai qu'aucune des grandes tendances défavorables n'a encore été renversée.

De plus, à ces déséquilibres déjà connus s'en ajoutent d'autres, dus à l'évolution de la conjoncture internationale et à l'évolution interne des sociétés sahéliennes.

Comment, au vu de ces réalités, peut-on agir plus efficacement que naguère ? Pour commencer, comment les participants du Club du Sahel peuvent-ils mieux utiliser le groupe consultatif permanent qu'ils ont eux-mêmes créé ? J'espère que de la présente réunion sortiront quelques réponses à ces questions.

Monsieur le Président, le Club du Sahel est un modèle original de coopération que l'OCDE a soutenu dès l'origine parce que l'Organisation s'est reconnue dans ses objectifs et dans ses méthodes d'action. Les pays Membres du CILSS, de leur côté, apprécient, je crois, l'association qui s'est construite entre les Secrétariats du CILSS et du Club. Les agences de coopération reconnaissent, je crois, que le Club a contribué à la compréhension des problèmes sahéliens et qu'il a soutenu les efforts de cohérence, d'adaptation et d'évolution dans les programmes d'aide extérieure.

Je suis certain que les discussions qui vont avoir lieu à cette Conférence donneront un nouvel élan au Club. Elles permettront certainement de préciser comment on peut obtenir davantage de la dynamique de la coopération et des échanges entre les pays du Sahel ; comment on peut exploiter à l'échelon national les analyses sectorielles faites par les responsables des agences de coopération et par les responsables sahéliens afin qu'ils trouvent ensemble des solutions adaptées aux problèmes posés ; comment on peut améliorer encore le dialogue sur la politique économique des pays sahéliens et sur les réformes de la politique de coopération ; comment on peut mieux utiliser ce Club, qui n'est utile que dans la mesure où les participants le veulent à leur service.

Du côté de l'OCDE, nous nous intéresserons particulièrement aux échanges de vues que vous allez avoir sur un domaine, celui des stratégies alimentaires. Nous en avons discuté à l'OCDE au sein du Comité d'Aide au Développement et nous sommes convaincus que le caractère novateur de stratégies enfin axées comme il convient sur le monde paysan, offre la possibilité de valoriser le potentiel alimentaire important des pays sahéliens en associant à cet effort, avec cohérence et continuité, l'ensemble des forces nationales et des forces rassemblées dans la coopération extérieure.

En concluant, Monsieur le Président, je voudrais souligner l'importante primordiale des ressources humaines, non seulement comme objectif du développement, mais comme préalable à tout développement. Comme le dit souvent le Président Léopold Sedar Senghor, "l'homme est et sera toujours à la base du développement". Sans la mise en valeur du potentiel énorme que détiennent ses hommes et ses femmes, il n'y aura pas de développement durable et significatif au Sahel. Ce qui manque souvent ce sont les capacités de gérer, d'organiser, d'administrer, autrement dit d'utiliser toutes les ressources disponibles de la manière la plus efficace. Améliorer ces capacités n'est peut-être pas une entreprise très spectaculaire ou voyante, mais une entreprise de longue haleine, payante pour tous, et qui n'est pas indigne du courage et des talents des Sahéliens.

DISCOURS DE S.E. Mr. N'Fagnanama KONE,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DU MALI  
ET MINISTRE COORDONNATEUR DU CILSS

Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions  
de Coopération  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

En saluant par des acclamations nourries la lecture du communiqué final, vous venez, Mesdames et Messieurs, de clore nos travaux. Il ne me reste donc plus qu'à prendre acte et à conférer à votre décision la solennité qui sied en pareille circonstance en prononçant le mot de la fin.

La tentation est grande de faire le bilan des travaux, sinon d'explicitier les perspectives de travail dégagées. Je m'en garderai ici d'une part pour éviter des redites par rapport à un communiqué final qui constitue un reflet fidèle de nos travaux, d'autre part pour ne pas abuser de votre attention après trois jours pendant lesquels vos intelligences ont été sollicitées de façon constante.

Il m'est plus difficile cependant de résister à la tentation de porter une appréciation positive sur le déroulement de nos travaux. Dès lors, vous me permettrez d'user du privilège que me confère mon titre de Ministre Coordonnateur et de Co-Président de cette séance pour expliciter quelques-unes des raisons pour lesquelles je porte cette appréciation positive.

Il y a, en premier lieu, que tous les points inscrits à notre Ordre du jour ont été examinés minutieusement malgré la brièveté des délais que nous nous étions fixés et malgré la complexité de la plupart d'entre eux et les controverses nourries qu'ils suscitent en d'autres instances nationales ou internationales.

Il y a, en second lieu, que, sans rien sacrifier à la rigueur scientifique, les analyses faites ici sur les points inscrits en discussion ont toujours été marquées d'un souci très net de renforcer l'efficacité de nos institutions communes que sont le CILSS et le Club du Sahel. J'y ai donc vu, de façon constante, des témoignages de sympathie au sens fort et étymologique du terme.

Cet état d'esprit n'est certes pas nouveau dans les enceintes du Club du Sahel. Je puis même affirmer qu'il est le trait distinctif du Club du Sahel. Pour autant, je ne peux le passer sous silence surtout à un moment où, sous l'effet d'une crise qui n'épargne personne, les égoïsmes de tout genre tendent à supplanter les efforts généreux d'édification d'un monde solidaire. Dans un tel contexte, je me fais un impérieux devoir de vous remercier tous bien vivement car, tout au long de vos interventions, vous avez montré ou rappelé que le développement, et singulièrement celui des pays du Sahel, passe par la concertation. Certes, le ton en avait été donné dès le départ par Son Excellence Pereira et Monsieur Edgard Pisani qui, dans leurs interventions, à la séance d'ouverture, avaient souligné l'interdépendance des nations du Tiers Monde et de celles du monde industrialisé. Mais l'écho que vous avez donné à leurs interventions constitue pour moi un motif d'espoir.

Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions  
de Coopération  
Honorables délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Le Sahel demeure vulnérable aux aléas climatiques ; son capital foncier et forestier est entamé un peu plus chaque jour ; l'endettement extérieur ne manque pas d'être inquiétant ; l'élevage n'atteint pas les performances que nous escomptions, la maintenance des ouvrages et des équipements hydrauliques est défectueuse, la valorisation de nos ressources humaines reste peu poussée. Ce bilan sans complaisance nous l'avons établi ensemble. Et de l'avoir établi ensemble, nous confère des responsabilités solidaires.

En effet, s'il est nombre d'obstacles susceptibles d'être levés par des mesures hardies de nos Gouvernements respectifs, il reste évident que sur nombre d'autres points, l'appui de la Communauté internationale, qui souvent nous a fait des suggestions fort utiles, restera décisif. Un seul exemple suffira à l'illustrer : celui des stratégies alimentaires sur lequel nous nous sommes longuement penchés. La volonté politique nationale est sans doute une condition nécessaire et même une pré-condition de sa mise en oeuvre. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un large consensus se soit établi au sein de notre Conférence pour reconnaître que le dialogue doit se poursuivre malgré les contraintes de tous ordres que nous connaissons les uns et les autres. L'équilibre socio-écologique auquel il s'agit de parvenir dans le Sahel en toute priorité se payera d'un certain prix. Il est heureux que tous, ici, ayez compris que ce prix qui sera nécessairement élevé ne sera supportable que s'il est soutenu par un contrat social : contrat social à l'intérieur de nos pays où des efforts sont déjà développés pour réduire la disparité entre groupes sociaux, mais contrat social entre nos pays et ceux du monde industrialisé pour réduire le fossé qui nous sépare et parvenir à l'instauration d'un nouvel ordre économique que nous continuons d'appeler de nos vœux.

C'est dire, Messieurs les Ministres, honorables représentants, Mesdames et Messieurs, que le contrat que nous avons engagé ensemble il y a sept ans doit se poursuivre et s'intensifier. Les obstacles restent nombreux et multiformes, l'adversité est de taille mais nombreuses également sont les raisons d'espérer qu'en commun nous parviendrons à des succès significatifs.

Au premier rang de ces raisons, il y a la pertinence des analyses qui ont été faites ici et des recommandations que nous avons adoptées. Je ne retiendrai pas longtemps votre attention par une énumération fastidieuse de ces analyses et recommandations, mais je me dois de souligner l'intérêt de l'approche consistant à se donner comme objectif, pour les Gouvernements comme pour les sources d'aide, de créer un environnement favorable à l'éclosion d'initiatives susceptibles de sauver le Sahel.

Il y a également, au chapitre des motifs d'espoir, l'efficacité accrue de nos organes que sont les Secrétariats du CILSS et du Club pour s'acquitter des tâches que nous leur assignons, notamment en matière de travaux conceptuels, d'orientation, sans oublier la recherche de financements pour nos projets et programmes.

Il y a enfin, et c'est peut-être là l'élément décisif, que le cercle de nos amis s'élargit de jour en jour grâce au remarquable travail de sensibilisation effectué par le Club du Sahel, avec à sa tête, Madame Anne de Lattre, à qui je voudrais rendre ici un hommage particulièrement mérité. En effet, avec une discrétion et une souplesse remarquables qui n'excluent nullement la fermeté lorsque sont en jeu les intérêts fondamentaux du Sahel, Madame de Lattre a su forcer le respect de tous et faire tomber les réticences lorsqu'elle se sont fait jour parmi des sources d'aide.

Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes de coopération,  
Honorables invités,

Les résultats auxquels nous sommes parvenus, nous les devons en grande partie certes à la qualité de la documentation préparée par les deux Secrétariats, mais nous les devons également aux excellentes dispositions prises par la Commission des Communautés Européennes pour nous offrir un cadre de travail adéquat.

Pour cette raison, il me plait de remercier tout particulièrement Monsieur E. Pisani et toute son équipe pour toutes les marques de sollicitude dont nous avons été l'objet durant notre séjour dans cette ville de Bruxelles, dans une certaine mesure, le coeur de l'Europe.

A ces remerciements, je tiens à associer les interprètes, les traducteurs et le personnel du secrétariat qui nous ont permis de nous comprendre, et de transcender les barrières linguistiques.

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions de coopération,

Honorables invités,

Nous nous retrouverons dans les jours, dans les mois, dans les années qui viennent dans différentes instances. D'ici là, les relations tissées ici se seront raffermies, d'ici là les interrogations qui ont fusé çà et là auront, du moins je l'espère, trouvé des réponses et nos rencontres seront de véritables rencontres de progrès.

C'est en tout cas, à l'heure où nous allons nous séparer, notre voeu le plus cher. Puisse-t-il être exaucé pour le grand bien de notre Sahel et au-delà du Sahel, de notre monde.

Je vous remercie.

CINQUIEME CONFERENCE DU CLUB DU SAHEL

Commission des Communautés Européennes  
Bruxelles, 26-28 octobre 1983

COMMUNIQUE FINAL

1. A l'invitation de la Commission des Communautés Européennes, la 5ème Conférence du Club du Sahel s'est tenue à Bruxelles, au Centre de Conférences "Albert Borschette", les 26, 27 et 28 octobre 1983.

2. L'objectif des conférences à haut niveau est de permettre aux responsables des Etats sahéliens et aux Membres de la Communauté Internationale d'échanger de façon très libre leurs vues sur les problèmes de production et de sécurité alimentaires et plus généralement sur les problèmes de développement de la région et de trouver ensemble des solutions à ces problèmes.

3. La Conférence a été ouverte par le Président de la République du Cap Vert, Président de la Conférence des Chefs de gouvernement, Président en exercice du CILSS. La Conférence a entendu les allocutions de Monsieur E. Pisani, Commissaire au Développement de la CCE, de Monsieur P. Lemerle, Secrétaire Général Adjoint de l'OCDE et de S.E., Monsieur A. Pereira, Président de la République du Cap Vert.

4. La Conférence a ensuite pris connaissance du rapport préparé par les Secrétariats du CILSS et du Club, intitulé : "Situation au début de la décennie 1980. Bilan et perspectives".

Ce document souligne le caractère inquiétant de l'évolution du Sahel au cours de ces toutes dernières années :

- la région n'a pas progressé dans la voie de l'auto-suffisance alimentaire, et la production vivrière demeure extrêmement vulnérable aux accidents climatiques ;
- les grands équilibres écologiques n'ont pas été rétablis, la désertisation progresse toujours et la région entame chaque jour un peu plus son capital foncier et forestier ;
- la croissance économique est lente et l'endettement extérieur atteint, dans plusieurs pays, des niveaux inquiétants.

Ce bilan, sombre, n'a pas été contesté.

5. Mais la Conférence a souligné aussi les côtés positifs de l'évolution récente :

- l'aide de la Communauté Internationale s'est accrue. Elle a atteint presque 1,7 milliard de dollars par an en moyenne au cours des 3 dernières années, pour l'ensemble du Sahel. Elle s'est appliquée davantage que par le passé (encore que de façon très insuffisante) à la solution des problèmes clés pour le Sahel ;
- grâce au travail conjoint des Sahéliens et des Membres de la Communauté Internationale, des progrès importants ont été faits dans la compréhension des problèmes de la région. La Conférence a reconnu le rôle essentiel joué dans ces progrès par le CILSS et le Club ;
- enfin, les Gouvernements sahéliens se sont efforcés de mettre en place des politiques qui permettent de mieux valoriser les efforts conjoints des Sahéliens et de la Communauté Internationale.

Grâce à cela, ces efforts ont connu des succès, mais des succès ponctuels. Bien qu'il soit encore trop tôt pour analyser les effets des efforts déjà réalisés, les grandes tendances défavorables identifiées lors des premiers travaux du CILSS et du Club n'ont pas encore été renversées.

6. Pour renverser ces tendances et assurer aux Sahéliens un avenir à long terme acceptable, la Conférence a reconnu qu'il fallait poursuivre l'action entreprise, mais qu'il fallait désormais agir de façon plus efficace, plus concrète et plus rapide.

Elle a adopté plusieurs des suggestions faites par les Secrétariats du CILSS et du Club.

Elle a d'abord demandé aux deux Secrétariats de poursuivre l'effort de réflexion entrepris sur les problèmes du Sahel et les stratégies à adopter, de l'élargir et de l'insérer désormais dans un cadre stratégique plus global, plus prospectif et plus cohérent.

Elle a demandé aussi que l'effort de recherche entrepris pour proposer aux paysans du Sahel des modèles techniques plus performants soit accru.

7. La Conférence a ensuite suggéré que la recherche de ce que l'on a appelé l'équilibre socio-écologique devienne, dans les faits, la première priorité de l'action conjointe des Sahéliens et de la Communauté Internationale.

S'agissant des modalités concrètes de l'action, la Conférence a approuvé trois idées-forces :

- le développement est l'affaire de tous les Sahéliens et doit en viser en premier lieu l'élévation du niveau de vie des paysans et des éleveurs ; l'objectif des Gouvernements comme des sources d'aide doit être

notamment de leur fournir un environnement favorable à une participation plus active et d'encourager leurs propres initiatives ;

- le développement ne sera obtenu que si tout le système par lequel paysans et éleveurs tirent parti des ressources naturelles évolue : il faut à l'avenir adopter une approche moins sectorielle et plus "systémique", dans l'appui à apporter aux populations ;
- la notion de "contrat" entre partenaires sahéliens et Membres de la Communauté Internationale doit inspirer l'action.

8. La Conférence a approuvé le principe d'une concertation et d'une coordination renforcées entre sources d'aide, à l'initiative et sous la conduite des Gouvernements sahéliens intéressés. En plus des procédures de concertation existantes, ce renforcement pourrait prendre la forme de "rendez-vous de progrès" et de "revues de programmes" qui se tiendraient à intervalles réguliers dans chaque Etat et porteraient sur un problème clé du Sahel et, en priorité, sur les problèmes de la production alimentaire. Il appartiendra aux deux Secrétariats d'animer ces "rendez-vous".

9. La Conférence a ensuite examiné un ensemble de dossiers sectoriels préparés par les Secrétariats du CILSS et du Club concernant notamment les cultures pluviales, les politiques céréalières, l'élevage, les stratégies alimentaires.

La Conférence, tout en reconnaissant le grand intérêt des travaux effectués sur les cultures pluviales et des recommandations faites, a tenu à souligner la complémentarité nécessaire entre cultures irriguées et cultures pluviales et le rôle essentiel que les cultures irriguées doivent jouer dans la sécurité alimentaire.

Elle a souhaité que les travaux du Comité Restreint sur l'économie de la production vivrière soient poursuivis, en mettant l'accent sur la production, sur le stockage et sur la commercialisation des céréales, sur leur transformation et sur les conditions de fourniture des intrants, sur les échanges régionaux et les multiples composantes d'un plan de sécurité alimentaire. La Conférence a également mis l'accent sur l'importance de la protection des végétaux et souhaité que l'action entreprise dans ce domaine soit poursuivie.

10. La Conférence a noté les progrès accomplis par les institutions spécialisées du CILSS (Institut du Sahel et centre Agrhymet) et a insisté sur la nécessité d'appuyer ces institutions.

11. S'agissant de l'élevage, la Conférence a reconnu que le travail de réflexion était moins avancé dans ce secteur que dans les autres et elle a prié les deux Secrétariats de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation et définir de nouveaux principes d'action. Elle a noté, en outre, les préoccupations majeures que constituent la lutte contre la peste bovine et l'alimentation du bétail en raison du manque d'eau et de pâturages liés à une sécheresse devenant chronique.

12. La notion de stratégie alimentaire a particulièrement retenu l'attention de la Conférence. Cette approche nouvelle, plus globale que les approches sectorielles, a paru pertinente et a fait l'objet d'un large consensus.

Plusieurs représentants de pays sahéliens ont toutefois fait remarquer que la mise en oeuvre des stratégies alimentaires se heurtait à de nombreuses difficultés, que les Gouvernements étaient amenés à prendre des mesures hardies qui n'étaient pas sans risques. Ils ont souhaité un appui plus important de la Communauté Internationale pour concevoir les stratégies alimentaires, les adapter à l'évolution dans chaque pays et les mettre en oeuvre.

13. La Conférence a pris connaissance du document sur l'écologie et les forêts qui souligne la gravité de la situation dans ce secteur. Elle a mis l'accent sur la liaison nécessaire entre écologie et production alimentaire, sur la gestion de la forêt naturelle, sur l'agro-foresterie et sur la nécessité de la participation de la population. Elle a demandé aux deux Secrétariats de poursuivre la réflexion sur l'économie de la production forestière et de susciter des efforts accrus dans ce domaine.

14. S'agissant de l'hydraulique villageoise, la Conférence a pris note des travaux accomplis en demandant de poursuivre la réflexion stratégique dans ce domaine, en particulier le bilan de l'eau. Elle a demandé qu'une attention particulière soit désormais donnée à la maintenance des ouvrages et des équipements et aux autres mesures d'accompagnement, tout en poursuivant la réalisation des points d'eau. Elle a souhaité qu'un travail similaire soit entrepris concernant l'hydraulique pastorale.

15. Le document sur les ressources humaines a été présenté à la Conférence. Au cours du débat, l'idée a été émise qu'il était peut-être nécessaire de poursuivre enquêtes et études sur le sujet mais que de nombreuses actions concrètes de formation pouvaient être entreprises, sur la base des connaissances acquises, notamment dans le cadre des projets. L'aspect des ressources humaines doit être pris en considération dans tous les secteurs. Le rôle que devraient jouer les associations paysannes, en association avec leurs homologues des pays développés, a été souligné.

16. La Conférence a pris connaissance des travaux accomplis sur les problèmes des dépenses récurrentes depuis la 4ème Conférence du Club tenue à Koweït. Elle a félicité les deux Secrétariats pour l'importance et la qualité des tâches qui ont été accomplies ; elle a émis le voeu que des ateliers nationaux soient organisés dans les pays qui n'ont pas encore tenu de tels ateliers. Elle a souhaité, en outre, que des mesures concrètes soient prises tant par les pays sahéliens que par la Communauté Internationale pour trouver une solution satisfaisante aux problèmes des charges récurrentes qui tendent à constituer un frein pour le développement des Etats sahéliens.

17. La Conférence a rappelé que l'harmonisation et la simplification des procédures de l'aide pouvaient jouer un rôle important pour l'accélération des transferts extérieurs et pour leur cohérence par rapport aux besoins des Etats sahéliens. Elle a suggéré aux Secrétariats du CILSS et du Club de ne pas sous-estimer cette question et, le cas échéant, de faire des suggestions pratiques aux sources de financement.

18. Enfin, la Conférence a examiné les rôles futurs du CILSS et du Club. S'agissant du CILSS, elle a été informée de l'existence d'un Comité de Réflexion qui élaborera un rapport pour la prochaine Conférence des Chefs d'Etat du CILSS (janvier 1984).

19. S'agissant du Club, son rôle a fait l'objet d'un large échange de vues. La Conférence s'est plu à souligner la grande utilité du Club et le rôle très spécifique qu'il a joué. Un consensus s'est dégagé pour que le Club continue à jouer ce rôle.

L'accent a été mis sur la réflexion concernant les problèmes du Sahel, les problèmes d'aujourd'hui et ceux de demain. Certains participants ont recommandé au Secrétariat du Club de conduire une réflexion encore plus stimulante, susceptible de provoquer les débats nécessaires et les actions indispensables. Des suggestions ont été faites sur des thèmes de réflexion possibles, concernant notamment les stratégies alimentaires.

La Conférence a aussi souhaité que la fonction du Club, conçu comme lieu de libres discussions, soit préservée.

Enfin, la Conférence a rappelé que le rôle du Club dans la mobilisation des ressources et dans l'appui au CILSS ne devait pas non plus être négligé.

En conclusion, la Conférence a souhaité qu'un programme de travail commun CILSS-Club tenant compte des considérations ci-dessus et des directives qui seront données par la prochaine Conférence des Chefs d'Etat du CILSS, soit élaboré après cette Conférence.

20. La Conférence a remercié les Secrétariats du CILSS et du Club, ainsi que les Consultants qui ont travaillé pour les deux Secrétariats pour l'ensemble de l'oeuvre accomplie depuis la Conférence de Koweït. Elle a reconnu que les travaux du Club étaient très utiles et pour les Etats sahéliens et pour les sources d'aide.

21. La Conférence tient à remercier tout particulièrement la Commission des Communautés Européennes pour les efforts faits pour assurer la réussite de la réunion et pour la qualité de son accueil.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all data is entered correctly and that the system is regularly updated.

3. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data.

4. These methods include surveys, interviews, and focus groups, each with its own strengths and weaknesses.

5. The third part of the document describes the different types of data that can be collected and how they are used.

6. This includes primary data, which is collected directly from the source, and secondary data, which is obtained from existing sources.

7. The fourth part of the document discusses the various techniques used to analyze data and the importance of choosing the right one.

8. These techniques include statistical analysis, content analysis, and grounded theory, among others.

9. The fifth part of the document describes the different types of data visualization and how they are used to present information.

10. This includes bar charts, line graphs, and pie charts, each of which is suited to different types of data.

11. The sixth part of the document discusses the various methods used to ensure the reliability and validity of research.

12. These methods include triangulation, which involves using multiple sources of data, and replication, which involves repeating the study.

13. The final part of the document discusses the various ethical considerations that must be taken into account when conducting research.

ANNEXE VII

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

CINQUIÈME CONFÉRENCE DU CLUB DU SAHEL

FIFTH CONFERENCE OF THE CLUB DU SAHEL

Conférence Host

Commission des Communautés Européennes : Director  
Commission of the European Communities

M. D. Frisch : Directeur général  
M. Hauswirth

Bruxelles - Brussels : Directeurs  
26-27-28 octobre 1983

M. H. Saida : Président de la Conférence  
Ch. van der Veken  
G. Gruyer

LISTE DE PRESENCE - LIST OF ATTENDEES

M. P. Proctor : Président  
(Général, Namibie)

Présidence - Presidency

S.E. M. Aristides Maria Pereira,  
Président de la République des  
Iles du Cap Vert et Président en  
exercice du CILSS

Monsieur E. Pisani, Commissaire au Développement

M. N'Fagnanama Kone,  
Ministre de l'Agriculture du Mali et  
Ministre Coordonnateur du CILSS

M. H. Farnston : Président de la Conférence  
Mlle B. Noel

M. A. Lacroix : Président de la Conférence  
A. Trépo

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Hôte de la Conférence  
Conference Host

Cabinet : M. R. Février

Directeurs généraux : MM. D. Frisch  
M. Hauswirth

Directeurs : MM. E. Wirsing  
C. Cornelli  
F. van Hoek

Chefs de divisions : MM. H. Smida  
Ch. van der Vaeren  
G. Gruner

Chefs de service : MM. B. Petit  
J. Hecq

Desks : MM. P. Protar (Sénégal, Gambie)  
L. Camier (Haute-Volta)  
Th. de St. Maurice (Mali)  
R. Collingwood (Cap-Vert,  
Mauritanie)  
E. Muller (Niger)  
Th. Wollenzien (Tchad)

Autres  
Fonctionnaires : Mme. M. Birindelli (Ressources humaines)  
MM. G. Bonacci (Task force  
négociation)  
R. Grégoire (Actions thématiques)  
P. Hoguet (Stratégies  
alimentaires)  
J. Mulder (Elevage)  
P. Peligry (Hydraulique  
villageoise)

Service de presse : M. H. Ferraton  
Mlle B. Noel

Le Courrier : MM. A. Lacroix  
A. Traoré



PAYS MEMBRES DU CILSS - CILSS MEMBER COUNTRIES

Iles du CAP VERT - CAPE VERDE Islands

M. José Brito  
Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Plan

M. Eutropio Lima da Cruz  
Conseiller du Ministre du Développement rural

M. Eugenio Miranda da Veiga  
Secrétariat d'Etat à la Coopération et au Plan

GAMBIE - THE GAMBIA

Hon. Saihu Sabally  
Minister of Agriculture and Natural Resources

Mr. Alieu Jagne  
Permanent Secretary, Ministry of Agriculture

Mr. Sankung Janneh  
Director of Agriculture (acting)

HAUTE-VOLTA - UPPER VOLTA

M. Seydou Traore  
Ministre du Développement rural

M. Traoré Jules Dekrin  
Secrétaire Général, Développement rural

M. Omer P. Sawadogo  
Correspondant national du CILSS

MALI

M. Yaya Diarra  
Ambassadeur du Mali auprès de la CEE

M. Fernant Traore  
Conseiller technique, Ministère du Développement rural

M. El Hassane Drave  
Correspondant national du CILSS,  
Conseiller technique, Ministère de l'Agriculture

MAURITANIE - MAURITANIA

M. Mohamed Ould Amar  
Ministre du Développement rural

M. Mohamed Sodya Ould Bah  
Directeur de l'Elevage

M. Bocar Soulé Ba  
Chef du Service des Relations Extérieures,  
Ministère du Développement rural et correspondant  
national du CILSS

M. Mohamed Ould Babetta  
Commissaire adjoint à la sécurité alimentaire

NIGER

Dr. Ari Toubo Ibrahim  
Ministre du Développement Rural

M. Mamadou Ben Adji  
Chef Service Etudes/Analyses économiques  
Ministère du Plan

M. Assoumane Sarki  
Direction Etudes & Programmations,  
Ministère du Développement Rural,  
Correspondant National du CILSS

SENEGAL

A. Amadou Bator Diop  
Ministre du Développement rural

M. Abdou Karim Sidibe  
Conseiller du Ministre

M. Falilou MBacke Gueye  
Conseiller technique  
Ministère du Développement  
Correspondant National du CILSS

M. Momar Seck  
Commissaire à l'Aide alimentaire  
Ministère du Développement Rural

TCHAD - CHAD

M. Mohamed Ould Amar  
Ministre du Développement Rural

M. Saleh Djiguir  
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture  
et Développement Rural

M. Hassan Adoum Bakhit  
Directeur Général  
Ministère du Plan

M. Tanway Ngaro Gotkahar  
Directeur Etudes/Projets  
Ministère du Développement Rural  
Correspondant National du CILSS

YEM

Dr. Ari Tawo Ibrahim  
Ministre du Développement Rural

M. Mamadou Ben Abji  
Chef Service Etudes/Analyses économiques  
Ministère du Plan

M. Assouane Sakki  
Direction Etudes & Programmes  
Ministère du Développement Rural  
Correspondant National du CILSS

SENEGAL

A. Amadou Bator Diop  
Ministre du Développement Rural

M. Abdou Karim Sidibe  
Conseiller du Ministre

M. Fallou Ibaque Gueye  
Conseiller technique  
Ministère du Développement  
Correspondant National du CILSS

M. Ibrahima Thiello  
Commissaire à l'Aide Alimentaire  
Ministère du Développement Rural

PAYS DONNEURS - DONOR COUNTRIES

République Fédérale d'ALLEMAGNE  
Federal Republic of GERMANY

M. Josef Hansen  
Chef de Division, Afrique soudano-sahélienne  
Ministère de la Coopération

Dr. Manfred Lindau  
GTZ/Coordonnateur Régional Sahel/Soudan

Mr. K. Nourney  
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Johannes Kickel  
KfW

AUTRICHE - AUSTRIA

M. Thomas Mayr-Harting  
Mission de l'Autriche  
auprès des Communautés Européennes

BELGIQUE - BELGIUM

M. François-Xavier de Donnea  
Secrétaire d'Etat à la Coopération

M. A. Saintraint  
Administrateur Général - AGCD

M. H. Vrijens  
Directeur Général - AGCD

Madame S. Vervalcke  
Directeur d'Administration, Coopération multilatérale

M. J. Geerts  
Chef Division Programmation Afrique de l'Ouest - AGCD

M. E. Martens  
Secrétaire d'Administration

M. H. Nolard  
Attaché au Cabinet de la Coopération au développement

Dr. Gieling  
Attaché de Direction, Coopération multilatérale

CANADA

M. François Pouliot  
Vice-Président, Afrique francophone  
ACDI

M. Emile Gauvreau  
Directeur principal des programmes (Sahel)  
Afrique francophone - ACDI

M. Carol Voyer  
Analyste des Programmes Sahel - ACDI

DANEMARK - DENMARK

M. M. Jensen  
Head of Section, DANIDA

M. Jørgen Tranberg  
Représentant Permanent adjoint  
Délégation du Danemark - OCDE

M. P. Seiersen  
Conseiller  
Représentation permanente - CCE

ETATS-UNIS - UNITED STATES

Mr. Frank Donatelli  
Assistant Administrator for Africa

Mr. Jay Johnson  
Acting Deputy Assistant Administrator for Africa

Mr. Lawrence Dash  
Director, Sahel Development Planning Team (Bamako)

Alternative Member : Ms. Helen Soos  
Office-in-charge, Sahel Regional Programme

FRANCE

M. Emile Cazimajou  
Ambassadeur, Représentant Permanent de la France - OCDE

M. Michel Cassé  
Chef du Bureau Agriculture, Ministère des Relations  
Extérieures, Coopération et Développement

Mlle. G. Dindin  
Chargée de mission auprès du Directeur des Politiques  
de Développement

M. Michel Penent  
Directeur, Chef du Département Afrique de l'Ouest,  
Caisse Centrale de Coopération Economique

M. Bénédic  
Chargé de mission à la Division Sahel,  
Département Afrique de l'Ouest,  
Caisse Centrale de Coopération Economique

GRECE - GREECE

M. A. Vikas  
1er Conseiller, Représentation Permanente

Mme. Konidari  
Conseiller, Ministère des Affaires Etrangères

Mme. Dimitriou  
Ministère des Affaires Etrangères

M. G. Terzis  
Ministère des Affaires Etrangères

ITALIE - ITALY

Dr. Enrico Augelli  
Directeur Programme Sahel, Département de la Coopération  
Ministère des Affaires Etrangères

Dr. Emanuele Sottini  
Expert, Département Coopération au Développement

Prof. Giordano Sivini  
Expert

JAPON - JAPAN

Mr. Satashi Nakajima  
Multilateral Cooperation Division  
Ministry of Foreign Affairs, Japanese Mission to EC

NORVEGE - NORWAY

Mr. Svein Aass  
Conseiller au Développement  
Délégation de la Norvège - OCDE

PAYS-BAS - NETHERLANDS

Mr. L.P.J. Mazairac  
Directeur pour l'Afrique, DGIS/DAF  
Ministère des Affaires Etrangères

Mr. C.J. van Tooren  
Chef de division, Afrique de l'Ouest, DGIS/DAF/WF  
Ministère des Affaires Etrangères

Mme. M.M. Bot  
DAF/WF  
Ministère des Affaires Etrangères

Mr. D.C. van der Hoek  
Coordonnateur Sahel  
Ambassade Royale des Pays-Bas - Ouagadougou

PORTUGAL

M. Manuel Barreiros  
Premier Conseiller  
Mission du Portugal - CEE

ROYAUME-UNI - UNITED KINGDOM

Mr. Timothy J.B. George  
Conseiller  
Délégation du Royaume-Uni - OCDE

SUEDE - SWEDEN

M. Hans Ahlberg  
Director, Ministry of Foreign Affairs

M. Klas R. Stenstroem  
Conseiller d'Ambassade, Bruxelles

JAPON - JAPAN

Mr. Kazumi Nakajima  
Ministerial Cooperation Division  
Ministry of Foreign Affairs, Japanese Mission to EC

SUISSE - SWITZERLAND

M. Fritz R. Staehelin  
Ambassadeur, Directeur de la Coopération au  
Développement et de l'Aide humanitaire  
Département Fédéral des Affaires Etrangères

M. Andri Bisaz  
Chef de la Section Afrique de l'Ouest  
Direction de la Coopération au Développement et de  
l'Aide humanitaire  
Département Fédéral des Affaires Etrangères

M. Franz von Daeniken  
Premier Secrétaire d'Ambassade  
Mission Suisse auprès CCE

SWISS FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT

Mr. Abdulwahab Al-Jabbar  
Director of Operations

Dr. Gamal H. Saad  
Economic Advisor

OECD FUND FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

Mr. Awad Al-Ani  
Assistant Director General

SAUDI FUND FOR DEVELOPMENT

Mr. Saleh Al-Najjar  
Director  
Loan Administrator

Mr. Asghar Haid  
Engineer: Expert

FONDS ARABES - ARAB FUNDS

BADEA - ABEDA

M. Chedly Ayari, Président  
M. Hafedh Chaker, Agronome

CONFERENCE ISLAMIQUE (Secrétariat de la)  
ISLAMIC CONFERENCE

Mr. Ahmad Kamal  
Adviser to the Secretary General

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK

Mr. Ismail Traore  
Agronome

KUWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT

Mr. Abdulwahab Al-Bader  
Director of Operations

Dr. Osman H. Saeed  
Economic Advisor

OPEC FUND FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

Dr. Awni Al-Ani  
Assistant Director General

SAUDI FUND FOR DEVELOPMENT

Mr. Saleh Al-Hegelan  
Director  
Loan Administration

Mr. Asghar Elahi  
Engineering Expert

ORGANISATIONS AFRICAINES - AFRICAN ORGANISATIONS

ADRAO - WARDA (Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest - West African Rice Development Association)

M. Lassana Kone  
Expert financier

CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest)

M. Robert Bailhache  
Conseiller spécial du Secrétaire Général

CEBV (Communauté Economique du Bétail et de la Viande)

Dr. Roger Moussa Tall  
Secrétaire Exécutif

CEDEAO M. Demebele Boubacar  
Chef de la Division des projets

CIEH (Comité Interafricain d'Etudes hydrauliques)

M. Abdou Hassane  
Secrétaire Général

Autorité Bassin Niger

M. Diawa-Mory Traore  
Secrétaire Exécutif

Liptako-Gourma (Autorité Intégrée du)

M. Michel Sinare  
Chef Division agro-pastorale

OCLALAV (Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte antiaviaire)

M. Soueid Ahmed Abdallahi  
Directeur Général

OMVG (Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie)

Mr. Malick John  
Haut Commissaire

OMVS (Organisation de Mise ne Valeur du Fleuve Sénégal)

M. Al Bakaye Kounta  
Conseiller économique et financier

CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest)

M. Robert Bailhache  
Conseiller spécial du Secrétaire Général

CEAV (Communauté Economique du Bétail et de la Viande)

Dr. Roger Mousu Tall  
Secrétaire Exécutif

CEAD (M. Kamalata Sowbaram)  
Chef de la Division des projets

CIET (Comité International d'Etudes Hydroélectriques)

M. Abdou Hassane  
Secrétaire Général

Altochse-Comms (Autorité Interde du)

M. Diaw-Nour Traore  
Secrétaire Exécutif

Altochse-Comms (Autorité Interde du)

M. Michel Simeur  
Chef Division agro-pastorale

Organisation commune de lutte anti-sécheresse et de lutte antipaludique

M. Saoud Ahmed Abdallah  
Directeur Général

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

INTERNATIONAL ORGANISATIONS

BANQUE MONDIALE - WORLD BANK

Mr. A. David Knox  
Regional Vice-President for West Africa

OMW - WMO

CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION  
WORLD FOOD COUNCIL

M. Alain Vidal-Naquet  
Chef de Cabinet

CMS - WFO

FAO

M. Lignon  
Sous-Directeur Général, Département du développement

FAM-WFP

M. Mamadou Dia

FIDA - IFAD (Fonds International de Développement Agricole)  
(International Fund for Agricultural Development)

Mr. Bahman Mansuri  
Director, Africa Division

Mrs. Herma Trupke  
Economist

IFAD

FMI - IMF (Fonds Monétaire International)  
(International Monetary Fund)

M. Oumar B. Makalou  
Deputy Director, African Department

IMF

OCDE - OECD

M. Paul Lemerle  
Secrétaire Général adjoint

M. Toshio Oshima  
Conseiller spécial

M. Stephen Joyce  
Cabinet du Secrétaire Général

OECD

OCDE - CAD - OECD - DAC

Mr. Rutherford M. Poats  
Président  
Comité d'Aide au Développement

OMM - WMO

M. Bernard Gosset  
Directeur, Département de la Coopération technique

OMS - WHO

Mr. A. Merazka  
Technical Officer, Cooperative Programme for Development

PAM-WFP (Programme Alimentaire Mondial)  
(World Food Programme)

Mr. B. Szynalski  
Chef Section Sahel, Sous-division Afrique de l'Ouest

PNUD - UNDP

Représenté par M. Charles-Henri La Munière,  
Directeur de l'UNSO

UNESCO

M. Mohamed Skouri  
Spécialiste des programmes, Division Sciences écologiques

UNSO

M. Charles-Henri La Munière  
Director

Dr. Wally N'Dow  
Chef du Bureau UNSO, Ouagadougou

SECRETARIAT EXECUTIF DU CILSS

M. Seck Mame N'Diack  
Secrétaire Exécutif

Mme. Anne de Lathre  
Directeur

M. Raphaël Rapademnaba  
Directeur projets et programmes

M. Arthur M. Keil  
Conseiller spécial

Dr. Moulaye Diallo  
Ecologie-forêts

M. Yves Garreau  
Conseiller spécial

Dr. Sitta Barry  
Elevage

M. Paul J. Sarrone  
Conseiller spécial

M. Abba Moussa  
ONG

CONSULTANTS ET INVITES

M. Jérôme Madingar  
Administration/Finances

M. Jacques Giry

M. François Kabore  
Hydraulique villageoise

M. Clark

M. Dick Sow

M. Alioune Sall  
Ressources humaines

OCUM - Presse /

M. Peter Gaskell  
Presse

AGRHYMET

M. Bocar Coly  
Directeur Général

Mlle. Catherine Ténès  
Radio-Télévision

M. Denis Lambergeon  
Directeur des activités opérationnelles

INSTITUT DU SAHEL

Mr. Reuben A. Thomas  
Directeur Général

M. Ousseini Sidibe  
Directeur Recherches

SECRETARIAT DU CLUB DU SAHEL

Mme. Anne de Lattre  
Directeur

M. Séck Kane N'Diak  
Secrétaire Exécutif

M. Arthur M. Fell  
Conseiller spécial

M. Raphaël Rababane  
Directeur projets et programmes

M. Yves Garneau  
Conseiller spécial

Dr. Moustaye Diallo  
Ecologie-forêts

M. Paul J. Sciarone  
Conseiller spécial

Dr. Rita Barry  
Élevage

CONSULTANTS ET INVITES

M. Abdou Moussa  
ONG

M. Jacques Giri

M. Jérôme Madinier

M. Clark Ross

Administration Finances

M. Malick Sow

M. François Kabore  
Hydraulique villageoise

OCDE - Presse / Radio

M. Aïme Sali  
Recherche humaine

M. Peter Gaskell  
Presse

AGRICULTURE

Mlle. Catherine Thènes  
Radio-Télévision

M. Boer Goly  
Directeur Général

M. Denis Lambertson  
Directeur des activités opérationnelles

INSTITUT DU SAHEL

M. Robert A. Thomas  
Directeur Général

M. Ousseni Sidibe  
Directeur Recherche